

*Date de dépôt : 9 août 2019*

## **Rapport**

**de la commission des affaires sociales chargée d'étudier la proposition de motion de M<sup>mes</sup> et MM. Marjorie de Chastonay, David Martin, Frédérique Perler, Jean Rossiaud, Isabelle Pasquier, Delphine Klopfenstein Broggin, Alessandra Oriolo, Yvan Rochat, Pierre Eckert, Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, Paloma Tschudi, Jean-Marc Guinchard, Bertrand Buchs, Vincent Maitre, Jocelyne Haller, Jacques Blondin, Delphine Bachmann, Anne Marie von Arx-Vernon, Pierre Bayenet, Adrienne Sordet, Jean-Luc Forni, Philippe Poget, Diego Esteban, Léna Strasser, Sylvain Thévoz, Helena Verissimo de Freitas, Jean Batou, Nicole Valiquer Grecuccio, Katia Leonelli, Pablo Cruchon, Grégoire Carasso pour une prise en charge jusqu'à 25 ans des jeunes adultes relevant de l'asile**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Léna Strasser**

Mesdames les députées,  
Messieurs les députés,

La commission sociale s'est réunie durant 9 séances sous les présidences de M. Patrick Saudan puis de M<sup>me</sup> Jocelyne Haller, entre le 12 mars, et le 25 juin 2019 pour traiter de la proposition de motion 2524 : *Pour une prise en charge jusqu'à 25 ans des jeunes adultes relevant de l'asile.*

Les travaux autour de cette motion se sont déroulés parallèlement aux travaux sur les motions 2525 et 2526. En effet, il a été rapidement clair pour la commission qu'il est difficile de dissocier la qualité du logement (M 2525) du suivi socioéducatif sur la durée (M 2524) et des questions de stabilité du séjour (M 2526) pour les jeunes requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s (ci-après RMNA). Vision également présente dans le rapport de Cour des comptes suite à son audit sur les conditions d'accueil des

RMNA<sup>1</sup> à Genève, dans lequel elle relève « qu'il est fort probable qu'une majorité des jeunes migrants concernés restera à terme en Suisse. Leur intégration dans *les meilleures conditions* est donc primordiale au risque de devoir les assister à l'avenir ».

Il nous semble important de relever ici que les travaux de la commission venaient de débiter lorsqu'un drame survint au foyer de l'Etoile. En effet, un jeune homme tout juste majeur, Ali Reza Hossaini tenta à sa vie dans sa chambre. Il est décédé le 23.03.2019 aux HUG.

Si les causes ayant amené à ce drame sont certainement multiples, il a paru important à la commission d'aller visiter le foyer de l'Etoile et d'entendre les témoignages des jeunes habitant les lieux. Mes pensées, en tant que rapporteuse de commission, vont en écrivant ses lignes à la famille, aux proches et aux ami-e-s d'Ali Reza Hossaini.

La visite du foyer de l'Etoile a été suivie d'une visite au foyer Blue Sky de la Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ) accueillant également des RMNA, avec la volonté pour la commission de mieux cerner, après avoir vu un foyer de l'Hospice général, l'approche de la FOJ, les différences et similitudes entre les deux lieux et les enjeux d'un suivi de qualité sur la durée pour ces jeunes.

La commission a été assistée dans ses travaux par M<sup>me</sup> Nadia Salama, secrétaire scientifique. Les procès-verbaux ont été tenus par M<sup>mes</sup> Camille Zen-Ruffinen et Anja Hajdukovic. Que toutes trois soient remerciées pour leurs précieux apports.

La commission a auditionné durant ses travaux dans l'ordre des auditions : M<sup>me</sup> Marjorie de Chastonay, première signataire de la motion, M. Aldo Brina et M. Bilal Ramadan, membres de Coordination asile, M<sup>me</sup> Huda Bakhet et M<sup>me</sup> Melete Solomon, coordinatrices de l'AMIC, M. Olivier Geissler, directeur du Service social international Suisse et M. Rolf Widmer, président du Service social international suisse, M. Rexhepi, assistant social et chef de groupe au foyer de l'Etoile, M. Habtemariam, M. Hosseini, M. Mebrohau, M. Salehaddin : tous les 4 résidents majeurs du foyer de l'Etoile, arrivés mineurs en Suisse. M. Christophe Girod, directeur général de l'Hospice général, M<sup>me</sup> Ariane Daniel Merkelbach, directrice de l'Aide aux migrants de l'Hospice général, M. Crisafulli, directeur de foyer FOJ, M<sup>me</sup> Vieux, éducatrice à la FOJ, plusieurs résidents ou ex-résidents du foyer Blue Sky : M. Abdi, M. Abou,

---

<sup>1</sup> <https://asile.ch/wp/wp-content/uploads/2018/02/Rapport-136-Requerants-mineurs-non-accompagnes-RMNA.pdf>

M. Chama, M. Hossaini, M. Bosila, M. Ghulam, M. Hosseini, Monsieur E. Ehsani, Monsieur F. Ehsani, M. Kazimi.

De plus, la commission a pu compter sur la présence de M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, DCS durant la majeure partie des travaux ainsi que sur celles de M<sup>me</sup> Nadine Mudry, directrice chargée des politiques d'insertion, DCS et de M. Hossam Adly, secrétaire général adjoint, DCS.

### **Présentation de la M 2524 par son auteure**

M<sup>me</sup> De Chastonay contextualise la démarche de la motion en rappelant que la problématique est basée sur l'audit de la prise en charge des RMNA (réfugiés mineurs non-accompagnés). Elle précise que c'est un rapport de la Cour des comptes qui émettait 12 recommandations, dont 11 ont été acceptées par le Conseil d'Etat. Elle explique qu'il ressort surtout trois points des recommandations, notamment les approches discordantes entre les différents services de l'Etat, qu'il n'y avait pas véritablement d'analyse des besoins spécifiques établis concernant ces populations, ni une mise en œuvre cohérente. Elle ajoute que le rapport préconise une politique de prise en charge plus claire, plus efficace, plus digne de ces jeunes.

Elle affirme que l'objectif principal de la motion est d'avoir plus de cohérence sur cette question, plus de transversalité entre les départements, d'éviter les doublons et d'améliorer la collaboration interdépartementale.

M<sup>me</sup> De Chastonay précise que la motion se focalise sur les mineurs non accompagnés (MNA) suite au constat que depuis la crise migratoire de 2015, il y a sur le canton de Genève, 256 ex-RMNA et 87 RMNA.

Elle explique que la majorité implique pour ces jeunes un changement et que l'objectif de la motion est d'éviter une rupture brutale, d'agir en amont et d'anticiper une future crise migratoire.

Elle revient sur les besoins spécifiques de cette population, notamment concernant l'accompagnement qui ne comprend pas seulement l'aide, mais aussi l'accompagnement social et sanitaire. Elle relève le risque, si rien n'est fait, de désœuvrement, de dépression. Elle pense qu'il vaut mieux accompagner vers l'autonomie qu'assister.

Elle revient sur la réponse du Conseil d'Etat qui propose une amélioration de la situation, mais elle souligne que la multitude d'acteurs nécessite une réorganisation. Elle relève la notion de « quelques mois » et propose une politique cohérente jusqu'à l'âge de 25 qui permettrait un accompagnement. Elle précise que cette politique se déterminerait en fonction de leur niveau d'autonomie et que donc certains n'iraient pas jusqu'au seuil des 25 ans, même si cela reste rare par rapport au vécu de ces personnes.

Elle mentionne la conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) de 2016<sup>2</sup> qui relevait la nécessité de mettre en place cet accompagnement jusqu'à 25 ans, ainsi que le SSI (service social international) qui propose 3 manières de prendre en charge ces mineurs en cours de formation pour ne pas qu'ils décrochent, soit de maintenir une relation significative avec un intervenant social et avec la personne de référence, de mettre en relation le jeune avec les institutions compétentes à tous les niveaux et de les mettre en lien avec les associations de la société civile et enfin d'appuyer le développement d'un réseau de soutien personnel.

Un député (PLR) demande en quoi consistera concrètement cet accompagnement, quel est son coût et qui va le prendre en charge. Il remarque qu'on parle de requérants d'asile mineurs non-accompagnés, par conséquent l'issue de la procédure d'asile est inconnue et donc de soutenir que ces jeunes vont rester est erroné.

M<sup>me</sup> De Chastonay explique que l'idée est d'agir sur trois axes, soit le social, le sanitaire et le pédagogique avec une collaboration interdépartementale et un réseau. Elle ajoute que c'est au Conseil d'Etat de réfléchir à comment réunir les acteurs autour d'un projet commun, mais surtout d'éviter de faire au cas par cas, comme c'est un peu le cas actuellement. Elle invite le Conseil d'Etat à faire cette démarche de suivi et d'accompagnement.

Elle ajoute qu'il y a une analyse de leurs besoins spécifiques qui sera faite. Elle précise que ces jeunes font partie de l'école inclusive et qu'il faut faire comme dans ce contexte et donc analyser leurs besoins pour qu'ils aillent au terme de leur formation, qu'ils aient accès à des cours de langue et qu'ils puissent gagner en autonomie. Elle rappelle la phase de transition entre la minorité et la majorité et demande à ce que les jeunes puissent bénéficier de ces prestations jusqu'à l'âge de 25 ans.

Concernant les coûts, elle pense qu'il y a des économies à faire en termes de doublons et que cette analyse doit être faite par le Conseil d'Etat.

Elle revient sur la conférence des directeurs cantonaux qui a relevé que ces jeunes sont amenés à rester sur notre territoire et l'idée est de les aider à s'intégrer et les inclure pour pas que ces personnes doivent ensuite être assistées. Elle précise que l'idée de cette motion est d'assembler l'action et les compétences des différents agents. Concernant les associations, M<sup>me</sup> De Chastonay Trouve qu'elles font déjà beaucoup, mais qu'il est important

---

<sup>2</sup> [www.sodk.ch/fileadmin/user\\_upload/Aktuell/Empfehlungen/2016.05.20\\_MNA-Empf\\_farbig\\_f.pdf](http://www.sodk.ch/fileadmin/user_upload/Aktuell/Empfehlungen/2016.05.20_MNA-Empf_farbig_f.pdf)

qu'elles continuent à agir en collaboration avec l'Etat, car ce sont différents acteurs accompagnant les jeunes. Elle rappelle la deuxième proposition du SSI qui intègre les institutions compétentes qui sont donc ces associations.

Une députée (PLR) comprend la rupture nette à 18 ans mais demande s'il est possible d'anticiper cette transition en amont.

M<sup>me</sup> De Chastonay répond que ça se fait déjà. Elle précise que les jeunes ne sont pas directement déplacés d'hébergement, ils restent dans le même milieu quelques mois. Elle pense que cette transition est préparée mais concède que, suivant l'âge auquel les jeunes arrivent, le travail n'est pas forcément le même, notamment par rapport au système de la scolarité obligatoire, chose qui est plus compliquée pour les 16-17 ans. Elle souligne qu'il est plus difficile de les accompagner s'ils n'ont plus le rôle de curateur / mentor. Elle affirme que l'idée est de les suivre jusqu'à la fin de leur formation, jusqu'à ce qu'ils soient autonomes.

Une députée (PLR) affirme avoir de la peine à imaginer cette nette rupture.

M<sup>me</sup> De Chastonay exprime que c'est ce qu'il ressort des rapports.

Un député (PDC) veut connaître l'âge moyen des jeunes quand ils arrivent à Genève, si c'est plutôt des enfants ou des adolescents et combien de temps ils restent dans le système.

M<sup>me</sup> De Chastonay indique que les statistiques RMNA des 16-17 ans sont de 71%, des 13-15 ans de 26% et des 8-12 ans de 2%. Donc ce sont donc surtout les 16 – 17 ans.

Une députée (PLR) relève que ces statistiques ne donnent pas leur âge d'arrivée, mais leur âge actuel.

Une députée (S) veut savoir pourquoi la motion est réservée uniquement aux ex-RMNA, sachant que la problématique est présente aussi pour les jeunes qui arrivent après leur 18<sup>e</sup> année. Concernant les jeunes qui sont dans la scolarité obligatoire via Access II, tous ceux qui arrivent après ou ceux qui n'ont pas eu la chance d'être redirigés sur une scolarité obligatoire passent dans le monde des adultes avec un suivi, en termes de cours de français notamment, qui est très différent. Elle précise que ces jeunes ne sont pas autant entourés que les mineurs. Elle se demande pourquoi ne pas étendre à toutes les personnes qui arrivent en Suisse entre 18 et 25 ans ce qui permettrait de gagner en intégration en proposant un suivi tel que celui proposé pour les RMNA.

La députée (S) relève que certains sont accueillis et déclarés majeurs, puis mineurs et changés de foyer.

Un député (S), concernant la recommandation de la CDAS sur la limite de 25 ans, veut savoir quelle est la légitimité de ce chiffre et ce qu'en pense l'auteur de la motion, notamment s'il ne faut pas assouplir ce chiffre jusqu'à ce que les jeunes soient autonomes.

M<sup>me</sup> De Chastonay explique avoir suivi la recommandation de l'institution, mais elle précise que la motion prévoit que soit le jeune atteigne l'âge de 25 ans, soit qu'il devienne autonome. Elle pense qu'il faut se baser sur une analyse des besoins spécifiques, car il y a vraiment un manque de suivi, notamment par rapport aux maladies psychiques. Elle ajoute qu'il ne faut pas oublier le volet de la santé dans l'analyse des besoins.

Un député (S) revient sur le mot « jeune » et demande à partir de quel moment une personne n'est plus considérée comme tel.

M<sup>me</sup> De Chastonay explique qu'il existe une définition légale du jeune et revient sur le groupe de travail des verts et les priorités mises en avant dans la motion. Pour elle, c'est une question sémantique. Selon elle, ce sont des jeunes qui ont besoin d'être accompagnés.

Le président relève que 25 ans est l'âge jusqu'auquel les parents doivent assurer la subsistance de leurs enfants.

Deux députés (PLR) soulignent que ce chiffre est une légende urbaine, que les parents doivent entretenir leurs enfants jusqu'à la fin de leurs études indépendamment de l'âge de ces derniers.

Un député (UDC) revient sur le traitement à deux vitesses suivant l'âge d'arrivée du jeune. Il voit une contradiction voire un problème d'égalité de traitement entre ces jeunes.

M<sup>me</sup> De Chastonay explique que c'est justement l'idée d'être cohérent et d'avoir une politique pour ces jeunes qui vont sans doute rester sur le territoire. Elle affirme qu'il faut anticiper les besoins et ces questions de manière cohérente. Elle informe que le Conseil d'Etat travaille avec un mandat d'experts sur la réponse à ces questions et aux recommandations de la Cour des comptes. Pour elle, il faut plus de cohérence.

Une députée (EAG) remarque que la question des 18-25 ans n'est pas qu'une question philosophique, car dans la population résidente, une population de jeunes adultes est connue et à laquelle il est appliqué un barème différent d'aide sociale que celui des adultes. Elle pense qu'il serait intéressant de vérifier la légalité de cette mesure.

Elle souligne la particularité de cette catégorie de la population de 18-25 ans. Sur cette motion, elle comprend qu'il s'agit d'assurer un accompagnement socio-pédagogique entre 18 et 25 ans, sachant qu'il n'est

pas obligatoire d'aller jusqu'à 25 ans si le jeune a une première formation ou acquis les moyens d'être autonome. Elle remarque que se pose la question de ce qu'il se passe avant ou ce qu'il se passe pour les autres, c'est-à-dire que si l'autonomie ou ses conditions ne sont pas réalisées à 18 ans, c'est qu'il y a soit des facteurs qui s'y opposaient ou que le travail n'a pas été fait. Elle rappelle le travail de la dernière législature concernant une motion qui demandait que les jeunes RMNA soient traités comme les autres jeunes et où une visite de l'Etoile avait été organisée dont il ressortait la problématique du projet pédagogique, du taux d'encadrement des jeunes et du type d'accompagnement qui pouvaient être réalisés. Concernant les jeunes majeurs qui arrivent en Suisse et qui ne sont pas des ex-RMNA, elle souligne que la question reste de savoir quel type d'accompagnement peuvent proposer les services sociaux que ce soit l'AMIG ou d'autres services, car une catégorie particulière, soit les ex-RMNA, ne serait pas nécessaire si ces services pouvaient réellement assurer cet accompagnement socio-pédagogique qui va normalement de pair avec une intervention sociale. Selon elle, à défaut, il faut soutenir la motion.

M<sup>me</sup> De Chastonay pense que la problématique est importante et qu'il faut demander des ressources supplémentaires.

M. Apothéloz demande à M<sup>me</sup> De Chastonay, concernant le financement, de quels doublons elle parlait.

M<sup>me</sup> De Chastonay répond qu'elle se réfère au rapport de la Cour des comptes (numéro 136) qui a pointé des doublons en termes de prestations et d'accompagnement.

Concernant la position du département, M. Apothéloz rappelle la QUE 874 amenait un certain nombre de questions à ce sujet. Il confirme que, conformément à la première recommandation de la Cour des comptes et du rapport 136, le Conseil d'Etat a confié un mandat d'étude à un mécanisme externe, mandat qui porte sur les besoins des migrants de leur arrivée jusqu'à 25 ans. Concernant la majorité, il explique que *Point Jeunes* a fixé cette limite de 25 ans et que l'Hospice a déjà un dispositif pour les jeunes adultes qui s'arrête à 25 ans.

Sur la base des conclusions du rapport que le Conseil d'Etat obtiendra, il a prévu de travailler de manière interdépartementale sur les modèles d'accompagnement à mettre en place qui couvrent les domaines : médical, de la formation et de l'insertion sociale.

Concernant la situation des RMNA, M. Apothéloz rappelle qu'il faut distinguer deux périodes. La crise de 2015-2016, arrivée massive, près de 177 RMNA, avec la construction rapide du centre de l'Etoile pour répondre

aux besoins. Il rappelle que l'urgence pour l'Hospice était de leur offrir un toit. Il souligne que ces jeunes ont été d'emblée scolarisés dans les classes d'accueil et qu'il y a notamment eu l'ouverture de 14 classes d'accueil supplémentaires. Il précise que, depuis, la crise s'est éloignée et il faut que les éléments de la crise soient distingués de la situation actuelle autour de la prise en charge de ces MNA. Il informe qu'il y a bel et bien une prise en charge psychologique de ces jeunes et que le fait de s'être éloigné de la crise a permis une prise en charge globale.

Il relève que le défi est de préparer une crise et que c'est également le mandat du groupe interdépartemental.

Concernant les 18-25 ans, il explique que pour assurer cette transition, l'HG a monté une unité spécifique pour aider les jeunes dans ce passage, car il est connu que lors de ce passage les jeunes passent de tout à moins. Il ajoute que le Conseil d'Etat travaille à la préparation d'un projet qui doit être soumis au SEM (secrétariat d'Etat aux migrations) via l'agenda intégration suisse (AIS).

Il explique que c'est une demande qui émane de la Confédération qui vise à tripler les forfaits consentis au canton de Genève pour autant que leur agenda AIS soit validé par le SEM. Il ajoute que l'AIS met un fort accent sur l'insertion professionnelle et l'insertion sociale. Il précise que sous la conduite du directeur du bureau d'intégration aux étrangers (BIE), un groupe de travail a été monté pour permettre de travailler sur les solutions concrètes et la manière dont l'intégration professionnelle sera prévue. Il relève que le premier projet pilote a du retard mais souligne l'intérêt de ce concept.

### **Audition de la coordination Asile : M. Aldo Brina, M. Bilal Ramadan**

M. Brina rappelle que ce n'est pas la première fois que la Coordination Asile est invitée et rappelle les différentes associations composant la Coordination Asile (Caritas, le Centre social protestant, la Ligue suisse des droits de l'Homme, Camarada,...). Il explique que, sur le principe, les associations de la Coordination Asile constatent la nécessité d'une politique plus soutenue pour aider les jeunes décrits dans la motion à trouver une place qui leur permet de s'insérer professionnellement et de se former.

Il informe que le canton de Vaud par l'Etablissement vaudois de l'accueil des migrants, équivalent de l'Hospice général (ci-après : HG), a mis en place un projet pour assurer un suivi éducatif pour les jeunes majeurs dans les foyers pour requérants d'asile mineurs non-accompagnés (ci-après : RMNA). Il précise que ce projet est actuellement en phase de test. Il ajoute que le canton de Fribourg a mis en place un projet de même envergure intitulé

*Envole moi*, ainsi que le canton du Valais qui a instauré un concept pour mobiliser des éducateurs pour les ex-RMNA. Dans ce sens, il affirme que Genève a pris un peu de retard par rapport à cette population, d'où la nécessité d'un projet coordonné.

Selon lui, la motion présente un aspect global de ce qui est nécessaire pour tous les jeunes.

M. Ramadan explique que ces jeunes sont suivis. Lorsqu'ils deviennent majeurs, tout est à recommencer, car ils n'ont plus les mêmes droits. Il déclare que l'âge inscrit pose un problème par rapport à ceux qui les suivent, car, à leur majorité, ils sont déplacés, et n'ont pas les mêmes ressources ni tout l'accompagnement nécessaire pour les faire entrer en apprentissage. Il concède que quelque chose existe pour cette population mais que ça ne remplacera jamais un suivi de proximité et quelqu'un de référence qui suit le jeune en tissant un « ancrage social ».

Il explique que ce qui est demandé à un réfugié ou migrant pour entrer en apprentissage est énorme. Il constate que l'observation du terrain fait ressortir que les jeunes en question demandent du temps, du répit, mais du temps accompagné, car seuls ils ne peuvent pas faire les démarches et ne savent pas les faire. Pour lui, l'idée des 25 ans est un minimum pour offrir de l'avenir à ces jeunes.

Concernant les expériences des autres cantons sur l'extension de l'aide aux jeunes adultes, le président demande si c'est une duplication de ce qui se fait à l'âge mineur ou s'il y a des spécificités. Il demande si Genève a pris du retard parce qu'il y a un monde associatif peut-être plus important que dans les autres cantons.

M. Brina affirme ne pas avoir été sur place, mais de ce qu'il a pu voir de la présentation des projets, ce sont des rayonnements à partir des centres de MNA avec des éducateurs qui faisaient ce travail, alors que les jeunes étaient mineurs, et qui le continuent à l'âge adulte. C'est donc un prolongement.

Concernant l'accompagnement socio-éducatif fait par les associations, il affirme que ces dernières peuvent compléter, mais qu'elles ont besoin, à cause de l'ampleur de la population, de projets institutionnels/étatiques pour soutenir ces projets, pour prendre le relais, notamment avec des moyens suffisants. Il relève que beaucoup du travail est fait de manière bénévole, mais qu'il faut quelque chose de professionnel et un suivi avec des personnes qui connaissent les jeunes et leurs problématiques et pas qu'à leur majorité ces jeunes perdent leurs repères et que les associations prennent le relais.

M. Ramadan rappelle les différents acteurs et demande aux départements de travailler ensemble pour trouver des accès possibles.

Une députée (S) remarque que les intervenants demandent les mêmes droits pour cette population que pour les mineurs. Elle veut savoir de quels droits plus précisément ils parlent. Concernant les jeunes qui arrivent à 20 ans et qui ne sont pas des ex-RMNA, elle demande s'ils doivent avoir le même parcours scolaire qu'un MNA au lieu d'être traités directement comme des adultes.

Selon M. Brina, il ne faut pas faire de différence entre les ex-RMNA et les jeunes qui arrivent en tant que majeurs, car ils ont les mêmes besoins, le même parcours d'exil, le même parcours traumatique, les mêmes rattrapages scolaires. Il relève que les ex-RMNA ont besoin d'une continuité du suivi socio-éducatif et que c'est ce qu'ils entendent par le terme de mêmes droits, soit l'accompagnement par un éducateur.

Un député (S) revient sur la limite de 25 ans en indiquant que c'est une limite arbitraire qui pourrait être poussée et demande s'il ne serait pas plus intéressant d'avoir des objectifs qualitatifs, et si oui, lesquels.

M. Ramadan explique que ce serait l'idéal, mais ils ont regardé où en étaient les jeunes actuellement suivis pour déterminer cette limite. Il souligne que le chiffre 25 ans est plutôt symbolique et explique avoir pris comme repère les allocations aux études. Il trouve ce chiffre raisonnable, car c'est en général l'âge auquel la situation des jeunes se stabilise.

M. Brina rappelle l'effort fédéral mis en valeur par l'Agenda intégration suisse (AIS) dont l'un des concepts centraux est le coaching individuel sans distinction d'âge. Il pense qu'on parle beaucoup de RMNA et ex-RMNA notamment à cause du pic d'arrivée qui maintenant s'est déplacé en âge.

M. Ramadan explique qu'il faudrait pouvoir donner la définition d'un adulte intégré et stable, mais quand il n'y a pas de chiffre articulé, l'échec du projet est plus rapide.

Une députée (EAG) remarque que, compte tenu du fait qu'il existe dans la législation toute une série de dispositions particulières pour les jeunes de 18 à 25 ans, on pourrait être amené à penser qu'ils ne sont pas tout à fait considérés comme des adultes ni comme des mineurs. Elle demande s'il n'est pas temps d'avoir une interprétation juridique pour savoir ce sur quoi reposaient ces dispositions pour comprendre le statut de cette population et le cas échéant, s'il s'agit de personnes qui ne sont pas tout à fait des adultes. Elle se demande alors s'il ne faut pas leur accorder la protection qui leur revient. Elle souligne que ce serait aux autorités, au Parlement, aux juristes de susciter ce type de débat et de vérifier la constitutionnalité de certains de ces dispositifs applicables à ces 18-25 ans.

Concernant la motion 2524, M<sup>me</sup> Mudry rappelle la question écrite évoquée lors d'une précédente séance où le Conseil d'Etat avait indiqué qu'un mandat externe allait être confié pour étudier les besoins des jeunes migrants et que, sur la base de ce mandat, un groupe de travail interdépartemental serait mis en place pour proposer un programme. Elle souligne que le mandat a été confié à la HETS et que le rapport est attendu pour cet été.

Elle informe que l'HG n'a pas attendu et composé une unité spécifique d'assistants sociaux qui doit accompagner les jeunes adultes dans leur parcours d'insertion professionnelle et de formation.

Elle souligne que Genève n'a pas nommé son programme, que c'est moins formalisé par rapport aux autres cantons, mais qu'il est faux de dire que les ex-RMNA sont abandonnés à leur sort, au contraire, ils sont suivis et accompagnés de manière personnalisée.

Elle revient sur l'AIS qui vise à mettre en place un système de *management* pour les jeunes mais aussi pour tout nouvel arrivant par le biais d'une demande d'asile en Suisse. Elle rappelle le délai du 30 avril imposé aux cantons pour déposer le projet au SEM et explique qu'ensuite il y aura des discussions, pendant l'été, qui aboutiront à un contrat entre les cantons et le SEM au mois de septembre.

### **Audition de l'AMIC, M<sup>me</sup> Huda Bakhet et de M<sup>me</sup> Melete Solomon, coordinatrices**

M<sup>me</sup> Bakhet rappelle qu'elle travaille pour l'Association des Médiatrices Interculturelles (ci-après : AMIC) qui existe depuis 2010. Elle ajoute que l'association a été créée par des femmes arrivées en Suisse comme réfugiées et qui connaissent donc le parcours migratoire et qui ont décidé de soutenir les femmes arrivant en Suisse avec leurs enfants. C'est dans ce contexte que l'association a rencontré les requérants d'asile mineurs non accompagnés (ci-après : RMNA). Elle indique qu'en 2014, quand ils ont commencé, il y avait environ 40 jeunes, ensuite il y a eu une arrivée massive de jeunes entre 2014 et 2016 qui sont encore actuellement soutenus par l'AMIC. Elle explique que les jeunes sont soutenus scolairement, en groupe ou individuellement. Elle ajoute que l'approche avec les jeunes a toujours été sur plusieurs plans, comme l'école, les activités sportives, les activités culturelles, la procédure administrative, les questions de santé ainsi que l'insertion professionnelle. Elle déclare qu'avec tous les projets mis en place, elle soutient cette motion.

M<sup>me</sup> Bakhét explique que l'association a soutenu les jeunes depuis leur arrivée en tant que mineurs. Elle relève qu'aujourd'hui beaucoup de ces jeunes sont devenus majeurs et que l'association leur a permis d'essayer de rattraper leur retard scolaire dans les 3 ans qui leur sont donnés. M<sup>me</sup> Bakhét constate un manque d'encadrement.

M<sup>me</sup> Solomon rappelle que « nos » enfants qui ont 18 ans ne partent pas de la maison et, même s'ils le font, ils sont accompagnés. Elle ajoute que les jeunes en question ont besoin d'un accompagnement au-delà de l'âge de 18 ans.

M<sup>me</sup> Bakhét affirme que les jeunes sont soutenus quand ils sont mineurs et, lors de leur majorité, ils sont livrés à eux-mêmes, en matière de logement et l'inscription à des mesures d'insertion professionnelles notamment. Elle explique les appuyer sur de nombreuses démarches de la vie de tous les jours.

M<sup>me</sup> Solomon explique que ceux qui arrivent après 20 ans ont, la plupart, fuit les services militaires. Elle souligne que parmi ceux qui ont déjà fait le service militaire, la plupart ont un permis F politique ou B et qu'ils sont donc plus stables que les mineurs en termes de statut. Concernant les mineurs, elle relève que c'est à leur majorité qu'ils reçoivent une réponse négative à leur demande d'asile, ne même temps que la rupture dans leur suivi.

Une députée (S) demande si en plus de la problématique d'arriver à 18 ans, de devoir changer de foyer, de voir un accompagnement diminué, s'ajoute la problématique de la demande d'asile qui est souvent négative.

M<sup>me</sup> Solomon répond positivement.

La députée (S) veut savoir pourquoi ce sont eux qui font ce travail et non pas l'Hospice général (ci-après : HG).

M<sup>me</sup> Solomon explique qu'ils ont commencé leur projet en 2014, époque où il n'y avait presque rien à Genève et que l'HG les voyait comme un concurrent, alors que l'AMIC donnait un toit aux jeunes le soir. Elle explique que ça arrangeait tout le monde. Elle ajoute que l'AMIC a proposé une collaboration à l'HG dès le départ pour mettre en place quelque chose de commun.

M<sup>me</sup> Bakhét ajoute qu'à l'HG, au départ, c'était, non pas des éducateurs, mais des assistants sociaux qui s'occupaient des jeunes. Leur rôle était seulement de les loger, leur donner ce qu'on devait leur donner, mais il manquait l'esprit d'encadrement qui est venu après.

M<sup>me</sup> Solomon explique que les éducateurs sont arrivés petit à petit au moment du déménagement au foyer de l'Etoile.

M<sup>me</sup> Bakhét explique que leur approche a changé. Avant ils allaient au foyer, maintenant ce sont les jeunes qui viennent à l'AMIC faire des activités. Elle précise toutefois que les membres de l'AMIC se rendent une fois par semaine au foyer.

La députée (S) demande s'il y a un changement dans le suivi quand les jeunes doivent quitter le foyer de l'Etoile, à leur majorité.

M<sup>me</sup> Solomon explique qu'il n'y a qu'une seule assistante sociale qui fait le suivi et que cette dernière ne peut pas répondre à toutes les questions, de tous les jeunes.

Un député (S) demande si la limite de 18 ans est vraiment vécue comme une cassure et si les intervenantes ont des exemples concrets. Il veut aussi savoir quelles seraient les ressources nécessaires pour accompagner ces jeunes jusqu'à 25 ans.

M<sup>me</sup> Bakhét, concernant les dispositifs, constate que c'est surtout le suivi individualisé qui marche, soit d'avoir un projet établi avec le jeune et que ce projet soit coordonné avec toutes les personnes qui entourent ce jeune (enseignant, éducateur,...). Elle explique que pour l'instant les différents efforts sont dispersés et qu'il n'y a pas de vrai suivi.

M<sup>me</sup> Solomon demande un autre dispositif, car jusqu'à 18 ans les jeunes sont au foyer de l'Etoile. Elle informe la commission qu'un jeune s'est suicidé au foyer de l'Etoile ce week-end et que les jeunes ne veulent donc plus voir les éducateurs. Selon elle, il faut changer le dispositif, en construire un autre mieux réfléchi entre les différents intervenants qui correspondre à leurs âges et à leurs besoins actuels. Elle explique que les jeunes veulent sortir du foyer de l'Etoile et qu'il devient nécessaire de changer le dispositif, notamment de leur apprendre les conséquences de la majorité et ce qu'il est attendu d'eux à partir de 18 ans. Elle souligne que l'accueil n'est pas adéquat. Elle explique qu'il manque de la coordination, de la réflexion commune et de savoir qui remplit quelle fonction.

M<sup>me</sup> Bakhét confie avoir demandé à l'HG de voir les carnets scolaires des jeunes suivis par l'AMIC ce qui n'a pas été accepté. Elle pense qu'il est nécessaire de créer une coordination entre les différents acteurs qui travaillent dans le domaine.

Le député (S) relève le trouble sur le statut du jeune du week-end en question, notamment quant à savoir s'il est décédé ou non, souligne un manque de communication, demande pourquoi il n'y a pas eu de cellule de crise, de psychologues et veut savoir comment sont pris en charge les jeunes.

M<sup>me</sup> Bakhét explique que c'est le deuxième suicide en moins d'un an, ce qui est très alarmant.

M<sup>me</sup> Solomon explique avoir contacté l'HG pour savoir comment aider, mais que sa demande est restée sans réponse.

M<sup>me</sup> Bakhét explique avoir parlé avec un jeune afghan et lui avoir posé des questions. Elle explique qu'il ressort de la discussion que les jeunes sont restés entre eux et se sontentraîdés. Du point de vue du jeune, il n'y a rien eu de mis en place.

Le député (S) demande au Département des éclaircissements sur la procédure, les évènements, sur ce qui s'y passe dans un cas similaire, s'il y a une marche à suivre.

M<sup>me</sup> Mudry ne peut pas décrire la procédure, car cette dernière est interne à l'HG. Par contre elle dément formellement l'affirmation selon laquelle rien n'a été fait. Sur question d'une autre députée (S), M<sup>me</sup> Mudry affirme que le jeune est décédé. M<sup>me</sup> Mudry souligne qu'un accompagnement a été proposé et explique ne pas pouvoir entrer dans les détails. Elle conseille de solliciter l'HG. Elle affirme qu'une procédure a été enclenchée. Un encadrement a été apporté aux jeunes et au personnel. Elle concède que ça génère énormément d'émotions, à tous les niveaux, mais insiste sur le fait qu'il est faux de dire que rien n'a été fait.

M<sup>me</sup> Bakhét souligne que c'était le point de vue du jeune.

Le président concède que c'est un cas particulier extrêmement tragique et propose, par rapport aux travaux, de traiter le cas ultérieurement.

Un député (S) demande à ce que l'enjeu et la motion ne soit pas euphémisé.

Le président propose que M<sup>me</sup> Mudry réponde à la problématique ultérieurement et que la commission se concentre sur les motions en question pour l'instant.

Une députée (PDC) demande si l'AMIC collabore avec des associations privées, ce qui se passe quand le jeune atteint 25 ans et ce qu'il en est des formations des collaborateurs de l'AMIC, notamment s'ils suivent des formations.

M<sup>me</sup> Solomon et M<sup>me</sup> Bakhét expliquent collaborer avec Reliance, le SSI, le Mouvement Jeunesse Suisse romande, Camarada, l'HG, le DIP, et Access II.

M<sup>me</sup> Bakhét explique que l'AMIC souhaite toujours collaborer. Elle précise que l'objectif, selon l'AMIC, est une formation qualifiante, d'où le travail avec le PAI (Programme Préapprentissage d'intégration). Elle souligne que l'AMIC essaye vraiment de rentrer dans les mesures mises en place. Elle remarque que des jeunes de 28 ans sont encore dans ces mesures

professionnelles qui ne s'arrêtent donc pas à 25 ans. Elle précise que le soutien amené par l'AMIC ne s'arrête pas à 25 ans.

M<sup>me</sup> Solomon déclare que l'équipe est composée d'enseignants, de psychologues, d'interprètes et de chargés de projet. Elle souligne que l'engagement est personnel et que les compétences sont amenées par les différents corps de métiers. M<sup>me</sup> Bakhet ajoute que les personnes qui travaillent dans l'association sont des professionnels dans leur domaine.

Un député (Ve) demande s'il y a également des réflexions avec d'autres acteurs ou d'autres cantons pour comprendre la réalité de la situation, notamment si l'on peut puiser dans d'autres expériences des éléments qui permettraient d'éclairer la commission.

M<sup>me</sup> Solomon explique qu'ils essayent d'organiser des lieux de réunion avec les jeunes, mais relève un manque de moyens. Depuis le durcissement des demandes d'asile, elle souligne être plus en contact avec les autres cantons qu'auparavant vu que la mesure s'exécute partout et que le problème est le même dans les autres cantons.

Une députée (EAG) revient sur le déficit d'accompagnement et les difficultés de collaboration du début constatés avec l'HG. Elle explique avoir d'autres informations sur le suicide du jeune homme, encore plus alarmantes que ce qui a été évoqué et demande si c'est le désespoir et la solitude qui poussent ces jeunes dans ce retranchement. Concernant l'accompagnement, elle demande s'ils font beaucoup d'activités qui normalement relèvent du cahier des charges des éducateurs et des travailleurs sociaux présents sur le lieu qui ne le font pas, car ils n'ont pas les moyens de le faire. Elle ne comprend pas comment il se fait que des structures soient mises en place sans avoir les moyens d'assumer leurs missions. Elle relève que la motion demande un accompagnement socio-pédagogique de qualité jusqu'à 25 ans et veut en savoir plus sur cet aspect.

M<sup>me</sup> Bakhet, au sujet de la première question, ressent que les jeunes arrivent et n'ont pas de répit (logement, école, permis, bagage du voyage, les proches sont loin,...). Elle souligne que c'est lourd à supporter pour les jeunes, qu'ils se sentent seuls et que certains n'arrivent pas à sortir de la solitude. Elle explique que ces jeunes ont besoin qu'on passe du temps avec eux et que ce n'est pas ce qui est demandé de l'encadrement actuel. Selon elle, il n'est pas de leur rôle de donner de l'argent, rappeler les règles, mais plutôt les accompagner dans d'autres aspects de leur vie, d'où leur demande de collaboration. Elle souligne qu'il ne faut pas mélanger les rôles, mais que les différents intervenants travaillent ensemble.

Une députée (EAG) relève que la préparation à l'autonomie est un axe important de l'accompagnement et demande s'il manque des ressources pour l'assurer comme pour l'accompagnement.

M<sup>me</sup> Bakhét pense que, par rapport à l'autonomie, il faut leur expliquer ce qu'est l'autonomie, et comment ils vont devoir faire pour la gagner, notamment le fait que quand ils commencent à percevoir de l'argent, une partie va à l'HG. Elle souligne que les jeunes n'ont pas la vision que l'aide ne sera pas toujours là et qu'ils vont devoir être autonomes (payer le loyer, l'assurance-maladie ..., qui sont les premières étapes de l'autonomie). Elle trouve qu'il y a beaucoup de choses qui se font, mais que ce n'est pas toujours bien organisé, réfléchi, ni coordonné. Pour elle, le gros souci est la coordination et c'est là-dessus qu'il faut travailler. Le fait qu'il y ait beaucoup de choses qui existent est souvent le problème pour elle, car les jeunes doivent s'adresser à plusieurs institutions. Elle pense que la coordination permettrait de donner d'autres alternatives/solutions à ces jeunes.

M<sup>me</sup> Solomon relève qu'il y a beaucoup qui s'est fait, mais que ce n'est pas toujours adapté à leur niveau. Elle souligne que le fait qu'ils soient scolarisés ne suffit pas. Elle constate le taux d'échec de ces jeunes et les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Elle précise que les classes d'Access II ne sont pas forcément adaptées, par exemple aux Érythréens, qui ont de grosses lacunes, notamment en français. Elle relève que les besoins ne sont pas adaptés et que le but recherché n'est pas forcément atteint.

M<sup>me</sup> Bakhét ajoute que ceux qui réussissent sont en général ceux qui sont arrivés accompagnés de leurs familles donc pas les MNA.

Une députée (PLR) revient sur l'invite de la motion qui demande un accompagnement socio-pédagogique, alors que l'AMIC parle d'accompagnement socio-éducatif. Elle demande si c'est une distinction importante.

M<sup>me</sup> Solomon relève que le souci est le travail des éducateurs et du foyer, car ce sont eux qui travaillent avec les jeunes quotidiennement et que l'AMIC est là uniquement pour leur permettre de réussir leur scolarité ou d'arriver à une formation, mais qu'ils ne s'occupent pas de l'aspect pédagogique.

La députée (PLR) demande s'il serait intéressant d'avoir les deux, ce à quoi les intervenantes répondent unanimement oui.

**Audition du Service social international, M. Olivier Geissler, directeur, et M. Rolf Widmer, président**

M. Widmer souhaite débiter par un historique sur le Service social international suisse. Depuis 1932, à Genève, le Service social international suisse a été fondé pour maintenir des contacts avec les familles suisses qui s'installaient à l'étranger. En 1948, le siège s'est installé à Genève. Il y avait beaucoup de réfugiés et c'est le Canton qui a donné le mandat au SSI pour gérer les réfugiés. Le réseau s'est fondé avec l'étranger. Il fallait de plus en plus nouer des contacts avec l'étranger. Dès les années 1960, ils se sont recentrés sur l'enfant et la famille. Actuellement, ils font partie d'un réseau international composé de 120 pays (siège à Genève) et dont les activités menées sont en faveur des enfants. Il donne la parole à son collègue qui va expliquer les activités menées.

M. Geissler commence par informer que la problématique des mineurs non accompagnés est une thématique sur laquelle ils sont actifs depuis une quinzaine d'années. Cette dernière a été renforcée depuis la crise migratoire. Ainsi, le SSI a créé un secteur dédié pour les MNA dans laquelle ils développent des outils pour permettre de mieux prendre en charge les MNA.

De plus, il ajoute qu'ils essayaient d'identifier les bonnes pratiques à l'international et les contextualiser. Ils sont également très actifs dans la production d'outils et de cartes pour chacun des cantons suisses afin de déterminer un cadre et le niveau d'action adéquat. Il explique que cette thématique mobilise des ressources en termes d'énergie. Dans le canton de Genève, il mentionne que l'on peut distinguer deux groupes de MNA.

Le premier concerne les situations classiques de MNA qui relèvent de l'asile (RMNA). Le second est apparu il y a deux ans, et touche des MNA sans papiers qui sont en errance à travers l'Europe. Sous le radar des autorités, ils essaient de développer des solutions pour ce groupe particulier. Il ajoute que les conflits avec la loi rendent la gestion difficile. Il insiste que le point d'entrée pour le SSI ne sont pas les migrants en priorité mais les enfants en situation de migration.

Le système de prise en charge doit trouver des solutions et dépasser la vision de ces enfants considérés comme des migrants. Il affirme qu'une politique cohérente passe par un changement de vision en percevant ces migrants comme des enfants. Il cite qu'ils ont quelques services directs par exemple la donation de bourse pour certains de ces jeunes qui n'ont pas accès au système de bourse cantonal. Ils ont mis en place des initiatives de famille relais pour faciliter l'insertion sociale. Ces familles n'hébergent pas, mais elles sont d'accord de passer du temps avec ces jeunes pour faciliter leur

insertion. Par ailleurs, il indique que certaines de ces familles ont proposé au jeune en question d'être hébergé.

M. Widmer reprend la parole. Il explique qu'il s'est occupé de cette question à Zürich dans les années 1980-1990. La motion 2525 telle que présentée semble importante. Il insiste sur la nécessité d'assurer un accompagnement vers l'autonomie et précise qu'aucune personne n'est parfaitement autonome à l'âge de 18 ans. Il souligne le problème de Genève dont le système induit une rupture à l'âge de 18 ans. Concernant la taille de l'hébergement, il estime que celle-ci doit être plus petite et permettre aux résidents d'apprendre à se connaître plus facilement au sein du centre. De plus, cela permet d'éviter de dépenser pour une sécurité extérieure. Les structures adéquates doivent être faites avec des accompagnements pédagogiques. D'après eux, la taille idéale est de 20 à 30 jeunes ce qui permet aux éducateurs de connaître les jeunes pris en charge.

Il pense également qu'il est important à ce que le jeune du centre soit accompagné par une personne de référence au-delà des 18 ans. Cela ne signifie pas qu'il doit rester au centre, il y a d'autres moyens de logement. Il insiste sur le fait qu'il faut donner les moyens à ces jeunes de faire partie d'un environnement. Il estime qu'il faudrait renforcer l'engagement de la société civile à Genève et leur donner un cadre d'action. A cela, il ajoute que la coopération avec la société civile diminuera les frais et elle permettrait d'avoir une taille adéquate. Il insiste que pour tous les problèmes qu'il aborde, si chaque jeune avait une base d'accompagnement, ces problèmes diminueraient.

Par exemple, à Zurich, ils ont eu une diminution de 80% de moins de délinquance. Les jeunes doivent se sentir accompagnés de manière personnalisée.

Il soutient qu'une conception régionalisée avec une taille humaine et un accompagnement jusque l'âge de 25 ans en continu est nécessaire. Il faut amener l'aide et apprendre à la chercher. Après 18 ans, ils peuvent vivre en collocation ou en communauté. Il pense que Genève fait face à un problème car ces jeunes majeurs ne savent pas comment poursuivre leurs vies. Il soutient et réaffirme sa position qu'il faudrait élaborer des foyers de taille humaine qui permettraient la pluridisciplinarité. Il précise qu'ils ont à faire à des enfants qui n'ont pas de problèmes éducatifs mais d'orientation. Il explique qu'il est aussi important de maintenir les compétences de ces jeunes.

M. Geissler préconise une prise en charge jusqu'à 25 ans. Il affirme qu'il faut soutenir ces jeunes pour qu'ils bénéficient de la même mesure d'accompagnement qu'en tant que mineurs. Ces recommandations sont en

ligne avec celles de la CDAS en 2016. Il y a la question de la continuité de la prise en charge pour un âge qui n'est pas évident. Celle-ci est cruciale et il faut investir à ce niveau-là pour que l'intégration soit réussie. Même si les motions concernent les MNA qui relèvent de l'asile, il y a des éléments qui peuvent s'appliquer aux MNA sans papiers. D'après lui, pour les MNA sans papiers, il faudrait développer le dialogue avec le pays d'origine de la personne concernée car la solution ne réside pas nécessairement en Suisse. Il explique qu'il faut développer un lien avec ces pays pour évaluer si des programmes existent dans ces pays-là. Il ajoute qu'il est important de regarder les bonnes pratiques adaptables à Genève. Il cite certaines initiatives prises en Suisse par exemple à Fribourg avec le projet « Envole-moi » qui propose l'autonomisation des personnes concernées mais encore au Jura, qui a promulgué la décision de prolonger l'accompagnement jusqu'à 25 ans. Il ajoute encore qu'au Valais des projets de transition sont en cours et qu'en Suède, les jeunes bénéficient d'une sorte d'amnistie au bout de quelques années.

M. Widmer soutient les remarques de M. Geissler et il affirme qu'il existe en Suisse de bonnes pratiques et qu'il faut donc préconiser l'échange entre cantons.

M. Geissler souhaite ajouter qu'à Genève, il y a 600 ex-RMNA.

M. Widmer pense que la formation est à la fois la meilleure forme de développement et d'aide de retour. Chaque jeune, indépendamment de son statut, devrait avoir accès à une formation. Dans les années nonante, il rappelle que la Suisse a accueilli environ 1500 jeunes bosniaques. De ce nombre, il note que 80% sont rentrés dans leur pays avec une formation qui contribue désormais à leur pays.

Une députée (PDC) demande s'il y a des jeunes qui n'atteignent pas la fin de la formation qualifiée à l'âge de 25 ans et ce qui est fait par la suite. Il a été mentionné que les étapes pour entrer dans la formation sont plus longues.

M. Widmer répond que l'âge de 25 est une moyenne en suisse. Évidemment, l'idée est d'orienter vers une formation qualifiante qui permet de gagner une autonomie.

Une députée (PDC) revient sur les familles relais. Elle souhaite savoir le nombre de familles impliquées.

M. Widmer répond qu'il y a 115 familles à Genève. Le SSI est engagé dans ce projet et a mis en place un accompagnement de 9 mois auprès du jeune et de la famille. A travers ce relais, certaines familles sont passées au statut de famille d'accueil. Il précise qu'ils ne placent pas sans qu'une relation se soit établie entre la famille et le jeune.

M. Geissler complète que c'est aussi en partie des revendications de ces familles qui ont demandé d'accueillir ces jeunes qui ont des refus négatifs.

Une députée (PLR) récapitule que jusqu'à maintenant, les auditionnés sont pour l'accompagnement jusqu'à 25 ans. De l'autre côté, il y a un travail qui est fait pour faire réaliser à ces jeunes que la Suisse n'est pas forcément la solution et que le retour au pays est une meilleure solution. Elle pense que c'est une vision contradictoire de travailler pour l'intégration et favoriser en même temps un retour au pays d'origine.

M. Widmer pense qu'il faut occuper le jeune et l'aider au retour. Il revient sur le cas de la Bosnie dans lequel 80% des jeunes sont rentrés après la formation et contribuent au bon développement de leur pays. La plupart des jeunes RMNA sont venus d'Afghanistan, de Syrie, d'Érythrée, etc. Il explique que l'on peut distinguer trois catégories. La première concerne des jeunes motivés et qui se sont intégrés avec aisance. La seconde touche des jeunes entre 15 et 17 ans, qui ont un passé lourd et qui sont livrés à eux-mêmes. Pour ces derniers, l'intégration aux valeurs suisses a nécessité du temps. Il note que pour les insérer correctement, il faut un rythme journalier régulier en donnant des activités durant huit heures par exemple. Le troisième concerne les personnes qui ne sont jamais allées à l'école. Un tiers des jeunes n'ont pas été scolarisés. Par conséquent, il est essentiel de leur donner un cadre. Il conclut que 90% de ces jeunes sont preneurs et montrent une motivation.

M. Geissler ajoute qu'ils n'ont pas de statistiques à donner. Pour le secteur des ONG, un des enseignements de la crise migratoire a été qu'elle a amené un certain pragmatisme. Il rappelle qu'il faut trouver des solutions durables dans le respect des droits de l'enfant. Ces solutions peuvent être localisées en Suisse, mais également dans le pays d'origine ou tiers via le développement. Il ajoute que la politique migratoire en Suisse ne peut pas être ignorée et qu'il faut chercher à tenir compte du respect des droits de l'enfant tout en le conjuguant avec la politique migratoire. Il pense que cela est possible mais il faut une approche adaptée et individualisée. Les statistiques montrent qu'il y a peu de retour au pays d'origine. Selon lui, la cible est manquée car d'une part, on refuse l'admission de ces jeunes et de l'autre ceux-ci tombent dans la précarité. L'opinion du SSI est que le développement de mécanismes de coopération amène à de meilleurs résultats de réinsertion dans le pays d'origine. Dans une situation de crise, il faut trouver des solutions rapidement. Dans le cas de Genève, il faudrait utiliser cette période de baisse d'entrée pour investir dans la qualité pour ceux qui sont arrivés lors de la crise migratoire. Il met en garde qu'il faut prévoir la prochaine vague et tirer des enseignements de la crise migratoire passée. Au

niveau suisse il y a eu un renforcement qui s'est terminé dû à la baisse des arrivées. Il faudrait prolonger l'effort pour arriver à des standards de qualité plus importants.

Un député (MCG) trouve plus logique d'investir dans le pays d'origine plutôt que de financer en Suisse. Il pense qu'ils devraient viser cette stratégie à l'avenir.

M. Widmer remarque le SSI est impliqué dans un projet depuis 15 ans entre les pays de l'Afrique de l'Ouest pour assurer la migration sud-sud. Ils essayent de trouver des solutions sur place. La spécialité du SSI réside dans la mobilité des situations. Ils ont mis en place des standards dans quinze pays qui assurent une procédure de retour à l'intérieur. Actuellement, il soutient qu'il faut investir sur place pour prévenir la migration, stabiliser le départ et créer des perspectives dans le pays de départ pour un retour. Il pense également qu'une fois ces jeunes sont en Suisse, la Suisse a tout intérêt à les intégrer. Il partage une anecdote d'un jeune guinéen qui a pu faire un doctorat en jurisprudence en Suisse et qui a décidé par la suite de retourner dans son pays pour y travailler.

### **Visite du foyer de l'Etoile et audition de jeunes ex-RMNA**

La présidente explique qu'il était prévu l'audition de RMNA accompagnés d'éducateurs. Toutefois, l'HG vient à l'instant d'informer la commission qu'il n'est pas possible d'auditionner des RMNA sans avoir fait une demande préalable au SPMi (leur représentant légal). L'HG n'autorise pas de les auditionner sans cette autorisation et propose de procéder à une visite des lieux.

Une députée (S) demande s'il est possible d'auditionner des ex-RMNA qui sont maintenant majeurs puisque certains habitent encore au foyer.

La présidente relaie la demande à M. Girod et indique qu'il est possible de rencontrer quelques ex-RMNA pour lesquels la réserve du SPMi n'est pas problématique. L'HG propose de visiter les lieux avant de rencontrer les jeunes.

### **Visite du foyer de l'Etoile**

M. Rexhepi, le chef de groupe de l'Etoile, mène la visite. Il commence par expliquer que le foyer est divisé en plusieurs modules. Il indique que le bâtiment A, où se trouve la commission, est réservé aux mineurs. Il s'agit d'un bâtiment composé de plusieurs chambres. Le bâtiment B, réservé aux majeurs, est composé d'appartements de type collocations.

Il explique que, petit à petit, le jeune change de chambre et monte dans les étages. Plus ce dernier monte, moins l'aide externe est nécessaire et plus il est indépendant.

Il déclare qu'il y a 8 à 9 chambres, 2 toilettes / douches par module et que chaque mineur a sa propre chambre. Il indique que dans le niveau 1, soit les jeunes qui sont en Suisse depuis 1 an, la plupart des jeunes sont scolarisés.

Il souligne que l'équipe éducative travaille selon 3 horaires et explique que le travail se fait en binôme avec un éducateur référent. Il indique qu'il y a 3 cuisines. Il précise que le temps de cuisson est limité pour des questions de sécurité (risque d'incendie), c'est pour cette raison que le four s'éteint automatiquement. Il ajoute que les jeunes ne sont jamais seuls en cuisine, qu'ils ont des kits de cuisine et d'hygiène et qu'une fois par semaine les jeunes (qui se sont inscrits) cuisinent alternativement avec des écoliers de l'Ecole Internationale ou des intervenants du Centre œcuménique de Genève.

Il signale qu'il y a 4 ou 5 éducateurs le soir. Il souligne que le travail se fait par rapport aux besoins du jeune et que l'assistance est fractionnée.

Concernant l'argent donné à ces jeunes, il explique qu'il y a 451 francs (de base) par mois, environ 200 francs pour manger les midis pour les jeunes dans le système de l'Access II et 100 francs comme encouragement scolaire pour ceux qui sont scolarisés dans le secondaire II. Il relève que le budget peut aller jusqu'à 726 francs par mois. Il explique que pour les majeurs, un compte postal est directement ouvert, mais que pour les mineurs c'est plus compliqué. Il souligne que parfois le rapport à l'argent est difficile pour les jeunes, car ce sont des sommes auxquelles ils ne sont pas habitués à avoir et que ces derniers ne l'utilisent pas toujours de la manière attendue (envoi au pays, jeune dont une rançon de 20 000 francs est demandée pour le frère qui est en Libye, ceux qui remboursent leur parcours asile,...). Il ajoute que le foyer dispose de stocks de nourriture et de bons pour les épiceries Caritas.

M. Rexhepi explique que le petit-déjeuner, préparé par les requérants d'asile adultes, se prend en bas dans la salle polyvalente jusqu'à 8h et qu'ensuite les jeunes partent à l'école. Ces derniers reviennent aux alentours de 17h, mais la plupart repartent pour leurs activités sportives. Il explique que l'enjeu, dans un grand foyer comme celui de l'Etoile, consiste à faire en sorte que le jeune se sente chez lui. C'est facile à faire pour la chambre, qui est en général vite investie, mais pas pour les lieux communs qui sont souvent désinvestis. Sur question de la présidente, M. Rexhepi explique que le petit-déjeuner est offert.

Un député (MCG) demande ce qu'il en est de 22h à 6h.

M. Rexhepi explique qu'il y a 8 intervenants, donc 2 par nuit qui travaillent en binôme ou à quatre avec les Protectas.

Un député (MCG) demande quelle formation ont les intervenants de nuit.

M. Rexhepi répond qu'ils sont titulaires d'un CFC/ASE.

M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach souligne que les intervenants de nuit sont surtout choisis par rapport à leur expérience plus que leurs papiers.

Un député (MCG) demande si tous les jeunes sont scolarisés.

M. Rexhepi répond qu'en général, ils arrivent en Suisse à l'âge du cycle et que leur mandat est pour les 15-18 ans. Il souligne que les jeunes dépendent du SPMi et que la majorité rentre dans des cases du suivi. Une minorité est difficilement insérable (sourd-muet, schizophrène,...) et que c'est pour ces cas qu'il est important d'avoir un réseau. Il relève que le gros problème des jeunes est qu'ils n'ont qu'un permis F et pas de prestations AI et que donc 15 à 20 sur 94 des jeunes du foyer ne savent pas ce qu'ils vont faire l'année prochaine, faute d'autorisation.

Il souligne qu'ils ne s'occupent pas uniquement des jeunes du foyer, mais aussi de tous ceux qui ont réussi à trouver un appartement. Au total, il s'agit de 125 jeunes que les différents intervenants suivent. Il déclare que le suivi le plus complexe n'est pas forcément celui des mineurs, mais plutôt celui des majeurs qui ont trouvé un appartement et à qui il faut apprendre toutes les démarches administratives nécessaires. Ce sont ces jeunes qui sollicitent le plus les aides proposées, car les mineurs se trouvent au foyer.

La présidente demande quel est le taux d'encadrement actuel.

M. Rexhepi répond qu'il y a 18 éducateurs, 8 intervenants de nuit, 2 secrétaires et 2 intendants sociaux pour les 125 jeunes suivis.

M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach ajoute qu'un éducateur s'occupe de 4 mineurs conformément à ce qui est prévu. Elle souligne qu'il y a 34 mineurs au foyer, ce qui fait une moyenne de 8.5 éducateurs dédiés aux RMNA.

La présidente demande si les éducateurs font le travail des assistants sociaux, ce à quoi M. Rexhepi répond qu'il y a une différence avec l'HG, car ici, ils ont commencé sur les deux aspects et par la suite des assistants sociaux ont été engagés. Il explique que l'assistant social (AS) va faire un dossier pour les RMNA et une fois que ces derniers deviennent majeurs, l'AS va garder le dossier et restera le référent du jeune. Il souligne la complexité d'avoir deux classes d'âges dans le foyer (majeur / mineur).

Une députée (Ve) demande ce qu'il en est du suivi psychologique des jeunes.

M. Rexhepi répond que tous les jeunes ont un programme avec un psychologue qui permet de déceler ou non des problématiques. Il souligne que ce n'est pas dans la première semaine que les troubles apparaissent, mais plutôt dans les deux à trois mois, soit le temps que le jeune s'installe. Il indique que les éducateurs et assistants sociaux s'entretiennent aussi avec les psychologues afin que le suivi soit coordonné et que le thérapeute ait différentes informations.

**Audition de quatre jeunes arrivés mineurs à Genève et vivant encore au foyer de l'Etoile : M. Hosseini, 19 ans, 2 ans et 5 mois qu'il est à Genève, M. Mebrohau, 18 ans, 2 ans et demi qu'il est au foyer de l'Etoile, M. Salehaddin, 2 ans qu'il est au foyer, M. Habtemariam**

La présidente remercie les auditionnés d'avoir accepté de venir parler devant la commission. Elle leur explique que ce sont des politiciens qui travaillent sur des politiques sociales, notamment sur des motions traitant de la question des RMNA. Elle leur exprime le souhait d'entendre leurs ressentis sur les conditions de vie dans le centre.

M. Hosseini explique que ça fait 2 ans et demi qu'il est arrivé en Suisse. Il s'excuse de son français et explique l'avoir appris ici. Il explique qu'avant il était à Bâle dans un foyer surnommé le 50/50, car il y avait 50% de chances de rester et 50 de partir. Il souligne y être resté un mois avant d'avoir été envoyé ici au foyer de l'Etoile où il est depuis 2 ans et 5 mois. Pour lui le grand problème est que le foyer est tout en métal, en été il fait très chaud et en hiver très froid. Par ailleurs, les agents de sécurité à l'entrée fouillent leur sac à chaque fois qu'ils entrent et ils doivent donner le permis à chaque fois. Il explique que les gens qui passent avec le bus devant le foyer pensent que ce sont des prisonniers. Il explique qu'il y a maintenant 120 personnes, mais qu'avant il y en avait 200 et que la surpopulation est un problème selon lui.

Concernant le jeune qui s'est suicidé, Alireza Hosseini explique que celui qui est décédé avait un problème par rapport au foyer, car il y vivait depuis 4 ans, ce qui est, selon lui, très difficile. Il concède le fait qu'ils sont étrangers et pas entrés légalement en Suisse, mais il demande de l'aide. Concernant le jeune décédé, il explique que ce dernier demandait de l'aide et qu'à chaque fois il devait se débrouiller seul pour trouver. Il explique que le jeune en question avait un permis F et qu'il devait trouver un appartement, mais Alireza Hosseini explique que trouver un appartement à Genève avec un permis F est quasiment impossible. De plus, il souligne qu'à Genève avec les 966.- accordés pour un appartement ou les 500.- pour une chambre ce n'est pas facile de trouver un logement. Il ajoute que les assistants sociaux doivent

s'occuper de 8 à 10 jeunes (avant entre 15 à 20 jeunes). Il souligne la difficulté des assistants de s'occuper de tous les jeunes.

Il explique que dans chaque salon, il y a 10 chambres, contenant chacune 2 personnes. Tout ceci pour 2 salles de bains (comprenant une douche/toilettes) ce qui fait que l'hygiène est compliquée. Il explique qu'il a souvent des boutons sur le dos à cause des bactéries qu'il y a dans les salles de bain.

Il raconte qu'il est Afghan et que dans son pays il y avait des problèmes avec les talibans et Daech, mais qu'il n'avait pas de problème dans la tête. Il explique qu'ici le problème est « dans la tête », car il y a trop de choses à gérer (école, appartement,...). Il insiste sur la difficulté de vivre en foyer et d'y étudier.

Il explique que ça fait 5 ans qu'il est seul sans sa famille et que chaque jour est de pire en pire. Concernant les 700 francs qu'il reçoit il n'arrive pas à vivre avec à savoir, aller à l'école, acheter ses habits et sa nourriture. Il demande aux commissaires comment vivre avec 700 francs à Genève et comment trouver un appartement à Genève à 900 francs.

M. Mebrohau approuve les propos précédents. Il explique que ce qui le dérange, c'est le bruit de la discothèque les samedis, car il ne peut pas dormir. S'il sort dormir ailleurs, après il est noté qu'il n'a pas passé la nuit au foyer. Par rapport aux assistants, il souligne que ces derniers n'ont pas assez de temps pour s'occuper de chaque jeune. Par exemple, il a demandé à voir son assistant pour trouver un appartement et faire une demande d'allocation au logement, mais il n'a pas eu le temps de le voir et que l'assistant n'a pas eu le temps de lui envoyer les papiers pour qu'il puisse avoir un logement. Il avait trouvé un appartement, mais comme l'assistant ne pouvait pas lui répondre directement, il a loupé l'appartement.

M. Salehaddin remercie la commission de les entendre. Par rapport au logement, il a posé une dizaine de dossiers en sachant déjà que ça n'allait pas marcher faute de garantie. Il explique que c'est impossible de trouver un loyer à 900.- à Genève. Il a aussi un problème par rapport au système de scolarité. Il a eu les meilleurs résultats de sa classe et il ne peut rien faire l'année prochaine à cause de son permis. Il lui reste quelques semaines de cours, mais après il n'y a plus rien pour lui. Il avait un projet, mais il ne peut rien faire. Selon lui, le système est complètement bloqué. Il pense que soit il faut être suisse, soit avoir un permis C. Il explique qu'il est le seul jeune du foyer venant d'Ethiopie et qu'il n'a pas beaucoup de contact avec les gens. Il ne connaît personne en Suisse. Il se sent bloqué, « dans sa tête » aussi. Il espère que les choses vont changer.

M. Habtemariam explique qu'il a déjà parlé 1000 fois à d'autres personnes, qui les ont entendus, écoutés, mais que rien n'a changé. Il déclare que ça fait 4 ans qu'il est là. Il a du travail maintenant. Il est venu parler à la commission par respect pour les assistants sociaux, car on le lui a demandé, mais il pense que rien ne va changer et que parler ne sert à rien.

M. Mebrohau espère que ça va changer. Il revient sur la cuisine, car ils ont le droit de cuisiner jusqu'à 22h seulement et il trouve que c'est une limite trop stricte, notamment s'il a des visites. S'il veut ramener quelqu'un (notamment « vu notre âge » sa copine) cela n'est pas possible.

M. Hosseini revient sur l'odeur et dit que parfois il trouve que ça sent mauvais, notamment en été quand il fait chaud. Il explique qu'il est dans une classe d'orientation professionnelle, mais que comme il a reçu une décision négative de l'asile, il ne peut pas travailler. Il trouve que même les chiens sont mieux traités, car eux ils ont un permis, alors que lui non (« même les chiens ils ont un permis »). Il doit donc supplier tout le monde pour pouvoir avoir quelque chose. Il remercie la commission de les entendre.

M. Mebrohau explique que quand il sort, il entend dire que les gens qui viennent ici ne travaillent pas et dépendent de l'HG. Ça le blesse, car les gens ne savent pas pourquoi ils ne peuvent pas travailler (permis) et les patrons n'acceptent pas les permis F, car ils ne savent pas s'ils vont rester ou pas.

Une députée (S) les remercie d'être venus devant la commission. Elle relève qu'ils sont majeurs et demande s'ils ont les mêmes règles que les mineurs (contrôle de leur présence le soir, sortie libre,...).

M. Mebrohau explique que la règle entre les mineurs et eux change par rapport à la prise en charge des assistants. Aussi les mineurs ont du temps spécifique entre eux. Sur les sorties, il explique que les majeurs doivent demander pour sortir et qu'il est contrôlé qu'ils rentrent bien le soir.

M. Habtemariam relève qu'ils ne sont que 4 à être auditionnés, mais qu'ils sont beaucoup plus dans le foyer et que beaucoup ne veulent pas/plus être entendus, car cela ne change rien.

M. Mebrohau explique qu'au début beaucoup parlaient, mais que maintenant de moins en moins participent et que beaucoup de jeunes sont découragés.

Une députée (S) relève le fait qu'ils ne se sentent « pas être bien dans leur tête » et demande quelles en sont les causes (leur passé, l'endroit d'habitation, permis de séjour).

M. Habtemariam répond que c'est en lien avec tout, le passé, maintenant, le permis, le foyer, tout. Il ne souhaite pas parler, car ça ne va rien changer selon lui.

M. Salehaddin explique qu'il n'est « pas normal mentalement », le passé lui pose beaucoup de problèmes, mais le passé c'est le passé. Il explique qu'il ne s'attendait pas à ce que ce soit comme ça en Europe. Il souligne que l'accueil était bien, mais que le système est trop compliqué pour eux. Il relève qu'il ne peut pas se battre contre tout en même temps, contre tous les problèmes en même temps, il n'arrive pas à gérer tous les problèmes (foyer, école, ...).

Une députée (S) demande ce qu'ils pensent qu'il faut changer dans l'accueil pour que les jeunes se sentent chez eux.

M. Mebrohau confie se mentir à lui-même en essayant d'être positif. Il demande de bons assistants qui restent à côté et aussi de changer de foyer.

Un député (PLR) remercie les jeunes de leurs témoignages et salue leur niveau de français. Par rapport aux conditions de vie, il demande s'ils peuvent proposer à la direction des changements.

M. Hosseini explique qu'il a déjà demandé et qu'il a déjà parlé avec le chef du foyer. Il relève qu'une fois il y a eu une désinfection, mais que ça n'a pas marché, car il faudrait désinfecter tous les jours.

M. Salehaddin explique avoir fait plusieurs fois des demandes et que parfois les gens viennent les voir, mais la seule réponse obtenue c'est que les différents intervenants se battent pour eux.

Un député (PLR) demande à M. Habtemariam quel travail il effectue, comment ça se passe et comment il a trouvé ce travail.

M. Habtemariam explique que ça ne fait pas longtemps qu'il a trouvé. Il est gestionnaire de commerce de détail. C'est sa professeure qui l'a aidé, elle a envoyé un message, il a fait un test et ça fait une semaine qu'il travaille.

Un député (S) remercie les jeunes pour leurs témoignages. Il veut savoir si les jeunes savent à qui s'adresser quand ils ne se sentent pas bien.

M. Mebrohau explique qu'ils sont envoyés devant le psychologue, mais que ça n'existe pas dans leur pays et que donc ils n'y vont pas. Personnellement il y a été deux, trois fois, mais il préfère parler avec des amis et des proches ou l'assistant.

M. Habtemariam explique qu'il a cherché mille fois de l'aide, il a demandé mille fois à son professeur et personne ne l'a aidé. Chaque nuit il demande de l'aide, car il fait trop chaud. Mais rien ne change. Une fois une assistante est venue le voir (à 8h du matin), mais c'est tout.

Une députée (PDC) souligne le français élaboré des jeunes et les remercie de leur audition. Par rapport au système scolaire, elle veut savoir ce qui est difficile.

M. Salehaddin explique que ce n'est pas difficile, mais c'est bloqué après 18 ans. Il aimerait trouver un apprentissage, mais il n'y a pas de place cette année. Par contre, il y a des places à Lausanne, donc il va sûrement changer de canton. Il explique avoir passé un examen avec des jeunes du cycle, mais que ce n'est pas comparable selon lui.

Une députée (Ve) les remercie de leur présence et se demande quels sont les contacts avec les gens externes, notamment les familles relais.

M. Mebrohau a fait la demande et ça se passe bien, grâce à ça il parle mieux français.

Une députée (Ve) demande s'il y a assez de famille relais.

M. Mebrohau déclare qu'un de ses amis a fait la demande, mais pas qu'il n'en a pas eu, car il n'y a pas assez de famille.

Une députée (Ve), par rapport aux grilles et aux contrôles des agents de sécurité et la crainte d'être perçu comme des prisonniers, elle veut savoir comment ça se passe avec les agents de sécurité.

M. Hosseini explique que les agents de sécurité, c'est leur travail, s'ils ne le font pas ils perdent leur travail, et que les jeunes doivent le comprendre. Il souligne que les agents de sécurité doivent vérifier quand ils entrent ou sortent et prendre leur permis. Il a reçu son permis il y a 3 semaines, mais on dirait ça fait 4 ans qu'il l'a. Les agents de sécurité leur parlent comme s'ils avaient volé quelque chose, c'est comme ça qu'il se sent comme un étranger, comme un animal.

M. Mebrohau déclare que parfois le matin les agents de sécurité leur font des blagues alors qu'ils sont pressés et que du coup les jeunes partent sans leur permis et que le soir quand ils rentrent, ils doivent rester 3h dehors du foyer comme punition.

M. Salehaddin explique que parfois il y a un problème entre la réalité et ce qui est dit. Il souligne qu'il y a des problèmes entre les jeunes aussi. Il relève qu'il y a 41 caméras qui ont été mises en place dans le foyer.

M. Mebrohau explique que c'est nouveau depuis 4-5 mois.

Un député (PLR) remercie les jeunes de leurs témoignages et relève qu'ils viennent de pays différents. Il demande si les jeunes se sentent assez soutenus par leur communauté.

M. Salehaddin, éthiopien, déclare ne pas connaître qu'il ne connaît pas la communauté éthiopienne ici.

M. Mebrohau rappelle qu'il est érythréen, il sait que d'autres jeunes le sont aussi dans le foyer, mais il n'a pas beaucoup de contacts avec eux.

M. Hosseini, afghan, souligne qu'il est tadjik, mais que le problème des Afghans c'est qu'ils se battent déjà entre eux.

M. Habtemariam, érythréen, trouve sa communauté pas présente.

M. Mebrohau ne veut pas rentrer dans la communauté.

Un député (MCG) demande si maintenant il pouvait changer quelque chose rapidement, par quoi il faudrait commencer (hygiène, température, les securitas ...). Il veut savoir ce qui est le plus urgent selon eux.

M. Hosseini répond que le plus urgent c'est le permis, car s'il a un permis B, il pourrait prendre un appartement et trouver un apprentissage.

Un député (MCG) oriente la question sur le lieu de vie (hygiène, bruit, sécurité, ...).

M. Hosseini trouve que le plus urgent c'est les problèmes avec les agents de sécurité, ensuite il veut se sentir en Suisse, vivre avec des gens suisses, car même à l'école il n'est pas dans le bâtiment du collège, mais dans un bâtiment à part. Pour lui, il vaut mieux mourir que d'avoir autant de problèmes dans la tête.

Une députée (Ve) demande quel est le lien avec les associations qui viennent, s'il y a des rencontres, des activités, des échanges selon les intérêts.

M. Hosseini informe qu'une fille qui est venue de l'université et qui écrit son travail de master l'a vu une fois en un mois. Elle aussi elle est occupée par son métier. Il précise qu'une fois il a été faire du vélo avec elle.

M. Mebrohau se rappelle que l'année passée il y avait des associations qui venaient.

M. Salehaddin explique que certaines associations viennent pour faire ce qu'elles veulent, mais que le problème c'est que l'association prend 20 personnes sur les 180 qu'ils sont. Ça provoque un stress qu'il n'a pas envie de gérer. Selon lui, l'association vient faire comme elle veut, elle ne fait pas de proposition, elle ne demande pas ce que les jeunes veulent faire, mais elle vient faire avec les jeunes ce qu'elle a décidé de faire. Il ajoute que parfois des personnes âgées qui viennent dîner avec eux. Il explique qu'il a besoin de changer de logement. Il sent qu'il peut amener quelque chose à la société, mais il se sent bloqué.

Une députée (Ve) demande pourquoi ils mangent dans les chambres et non pas dans les lieux communs.

M. Salehaddin affirme qu'il n'y a pas de lieu commun. M. Mebrohau explique qu'il y en a, mais qu'ils ne sont pas propres. M. Habtemariam propose de voir un autre module que celui que la commission a visité, car ce ne sont pas les mêmes. M. Salehaddin demande que quelqu'un vienne visiter sa chambre.

M. Hosseini exprime son souhait de vivre comme les Suisses. Il trouve que les conditions de vie en suisse ressemblent à celle de l'Afghanistan, alors que dans son pays de telles conditions ne choqueraient pas, mais pour la Suisse ce n'est pas adéquat. Il affirme qu'il ne peut pas être quelqu'un de gentil, travailleur, sympa si on ne lui donne pas une place. Il ne voit pas de différence entre lui et un suisse. Il n'a pas choisi de naître dans le pays où il est né.

Une députée (S) affirme être touchée par la mort d'Ali et demande ce qui a été fait au foyer par rapport à cet événement.

M. Habtemariam explique ne pas être allé à l'école pendant 3 jours, car il ne réalisait pas. Il explique qu'Ali Reza jouait de la guitare.

M. Hosseini relève qu'ils avaient le même nom et qu'ils étaient souvent confondus. Il explique que comme dans leur pays, ils sont fâchés, et qu'il n'existe pas de psychologues dans leur pays, ils parlent avec leur famille, alors qu'ici ce n'est pas comme ça. Il souligne que ce n'est pas les mêmes cultures et que parfois quand ils sont fâchés, ils tapent sur la table et que les assistants pensent qu'ils sont fous et que donc les assistants l'ont envoyé à chaque fois à l'Hôpital vers petit Bel-Air, à côté du collège de Candolle et qu'il devait prendre des médicaments et qu'à cause des médicaments il est devenu fou. Il explique qu'ils ont grandi dans des pays où ils n'ont connu que la violence et que ce n'est pas parce qu'ils tapent sur une chose, non pas quelqu'un, mais sur une chose, que ça veut dire qu'il est fou. Il souligne que dès qu'ils se battent, les assistants leur interdisent de sortir ou les font dormir dehors. Il explique que si les assistants les laissaient sortir, ils auraient du temps pour penser et ne taperaient pas contre les murs. Il précise que les assistants appellent la police parce qu'Ali Reza avait tapé dans le mur parce qu'il voulait juste sortir et que deux trois fois il a fait de la prison. Il relève un manque de compréhension des assistants.

M. Mebrohau ajoute qu'Ali Reza ne s'énervait jamais contre personne, mais que parfois il tapait dans le mur pour se détendre, ne faisait jamais de mal à quelqu'un et était respectueux.

La présidente remercie les jeunes de s'être exprimés. Elle revient sur les visites qu'ils ont proposées. La commission accepte la visite.

M. Salehaddin demande à avoir de l'aide pour réaliser le rêve qu'ils ont de la Suisse. Les jeunes remercient la commission de les avoir écoutés.

### **Prise de position du département**

M<sup>me</sup> Mudry énonce la prise de position du département. Elle indique qu'elle a été élaborée avec M. Apothéloz et qu'elle est chargée aujourd'hui de la transmettre.

Comme il a été relevé au sein de la commission, la motion fait suite à la question urgente écrite du 21 septembre 2018, la QUE 874, à laquelle le Conseil d'Etat a donné une réponse en date du 10 octobre 2018. L'objet de cette motion et de la question est une préoccupation du DCS, car elle touche à l'intégration des jeunes migrants et à leur insertion socioprofessionnelle en Suisse. Elle relève que la Cour des comptes partage cette préoccupation et en a fait sa première recommandation dans son rapport n° 136. Elle ajoute que le suivi de cette recommandation a été donné au DIP. La Conseillère d'Etat en charge du DIP a été auditionnée par la CAS à ce sujet et a annoncé à cette occasion qu'un mandat d'étude a été confié à l'HETS. Ce mandat porte sur le besoin des jeunes migrants jusqu'à leurs 25 ans.

Le rapport est attendu pour fin juin. Sur la base de cette étude et des recommandations, un groupe de travail interdisciplinaire va proposer un modèle d'accompagnement s'agissant des aspects sociaux, médicaux et de formation. Dans l'intervalle du rapport de l'HETS, l'Hospice général a constitué une unité spécifique composée d'assistants sociaux qui sont chargés d'accompagner les jeunes adultes dans leur parcours d'insertion professionnelle, de formation et pour toutes les problématiques qu'ils peuvent rencontrer comme par exemple l'accès au logement. Elle informe qu'un certain nombre d'ex-RMNA sont logés dans des appartements. Ils ne restent donc pas systématiquement dans un foyer, cela dépend de l'autonomie acquise.

Elle ajoute que l'agenda intégration suisse (AIS) en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019 impose désormais la mise en place de programme d'évaluation et d'accompagnement individuel des requérants d'asile nouvellement attribués au Canton. Elle cite que l'AIS projette par exemple que 5 ans après l'arrivée, deux tiers des personnes réfugiées ou admises à titre provisoire âgés de 16 à 25 suivent une formation post-obligatoire. 7 ans après leur arrivée, l'AIS impose que la moitié des réfugiés ou des admis provisoires soient durablement intégrés dans le marché primaire du travail.

Sur la proposition du DCS, le Conseil d'Etat a validé en date du 15 mai 2019 le dispositif genevois de mise en œuvre de l'AIS. Ce dernier est

actuellement discuté avec le Secrétariat d'Etat aux migrations. Elle rappelle que les Cantons avaient un délai jusqu'au 30 avril pour déposer leurs projets et l'été va être consacré aux échanges entre le SEM et les Cantons pour aboutir à la signature d'une Convention. Celle-ci permettra de débloquer les nouveaux forfaits intégration de 18 000 miles F par personne.

Finalement, elle ajoute que même si le département adhère à la motion 2524, elle n'apporte pas de véritable plus-value par rapport aux actions entreprises sur le terrain, suite au rapport de la Cour des comptes et des perspectives qui découleront de l'AIS. Cela étant, le DCS valide qu'une prise en charge des RMNA et ex-RMNA doit être mise en place et soutient que la continuité du suivi doit être assurée de 15 à 25 ans. Par ailleurs, M. Apotheloz s'est exprimé à ce sujet dans la presse.

Elle conclut que le DCS regrette les diverses auditions aient fréquemment porté sur les conditions d'accueil, d'encadrement et d'hébergement du foyer de l'Etoile. Elle rappelle qu'à l'origine, ce dernier n'était pas prévu pour l'accueil des RMNA, mais avec la crise migratoire il a été décidé de le consacrer à ce public. Elle revient sur ce regret que les discussions aient dévié alors qu'au fond, l'invitation est claire. Enfin, le DCS estime que l'HG doit être auditionné sur cet objet et présenter le travail d'accompagnement pour les ex-RMNA en vue de leur passage à l'âge adulte. L'Hospice a mené ce travail en dialogue avec le DCS.

Une députée (PDC) a entendu que le Conseil d'Etat valide l'invitation. Elle se demande si 25 ans est suffisant pour arriver à une formation qualifiante. Elle revient sur la visite du foyer de l'Etoile qu'ils ont fait la semaine dernière. Elle ne considère pas les conditions acceptables et comprend que ce sujet revient constamment sur la table. Elle ne comprend pas comment ils peuvent imaginer que ces jeunes puissent être paisibles et tranquilles avec le bruit constant de la circulation. Elle indique qu'ils ont eu la chance d'auditionner quatre de ces jeunes et elle relève la qualité de leur expression française et leur attitude.

Quand ils leur ont demandé quelle est la différence entre les RMNA et les ex-RMNA, ces jeunes ont souligné que la différence principale touche le nombre d'assistants et le fait d'avoir moins d'aide fait que les avancées sont plus lentes. Elle aimerait quelques explications sur cette unité spéciale de travail.

M<sup>me</sup> Mudry répond qu'il n'y a pas de garantie qu'une formation soit terminée à 25 ans, mais elle note que l'AIS impose un agenda avec un suivi.

La présidente revient sur la déclaration de M<sup>me</sup> Mudry et trouve que l'acronyme de l'AIS porte à confusion, parce qu'il est identique à celui

d'allocation d'insertion sociale du chômage. Concernant l'unité spécifique, cela reviendrait à dire qu'il y aurait un véritable suivi social de jeunes adultes dans la tranche d'âge 18-25 ans. Elle pense qu'ils tendraient vers un accompagnement social. Elle salue l'attention, mais elle rend attentif au fait que ces dernières années, l'intervention sociale peine à se réaliser faute de moyens suffisants. Elle imagine qu'il en faut plus pour être rassuré et considérer que cette motion devienne caduque en vertu de ce projet.

Elle est étonnée que le département regrette que la commission se soit focalisée sur les conditions de l'accueil des jeunes mineurs. Si d'emblée les locaux n'étaient pas adaptés, il ne fallait pas les utiliser ou alors les adapter au mieux, l'objectif étant d'offrir des conditions d'accueil d'accompagnement convenables. L'aménagement des locaux une fois identifié, devrait être plus facilement réalisable plutôt que d'aller chercher d'autres locaux. D'après elle, ce n'est pas étonnant qu'ils se soient arrêtés sur la question. Elle conclut que la visite du foyer de l'Etoile montre qu'ils sont loin du ratio d'accompagnement d'un pour quatre.

Elle note que le Service d'évaluation des déplacements n'avait pas octroyé une autorisation d'exploiter, et quand il l'a fait elle n'était que provisoire. Elle souligne l'importance de la problématique clé de l'accompagnement.

Un député (S) souhaite connaître l'avis du Conseil d'Etat sur les accompagnements sociaux pédagogiques. Il se demande ce dernier considère celui-ci de qualité et donc que la motion serait déjà réalisée.

M<sup>me</sup> Mudry répond que le conseiller d'Etat est en accord avec l'invité de la motion. Elle explique que des programmes sont en cours et qu'il y a des attentes par rapport à une meilleure compréhension des besoins de ces RMNA et ex-RMNA qui vont dans le sens de la recommandation de la Cour des comptes. Elle ajoute que toutefois, il y a encore des améliorations à apporter.

Un député (S) résume que s'il comprend bien, le Conseil d'Etat découple l'accompagnement socio-pédagogique des conditions d'accueils. Pour ce dernier, on peut avoir un accompagnement socio-pédagogique d'excellence même si les locaux ne sont pas forcément adaptés.

M. Adly répond qu'il est difficile de répondre pour le Conseil d'Etat qui n'a pas encore été saisi du traitement de cette motion. Il ne peut pas répondre sur la conception de la différence entre l'encadrement socio-pédagogique et l'accueil dans des locaux.

Une députée (S) pense qu'il faudrait présenter l'AIS. Elle précise que cet agenda d'intégration suisse concerne les personnes qui sont arrivées dès le

1<sup>er</sup> mai 2019, excluant les personnes qui sont présentes en Suisse avant cette date.

M<sup>me</sup> Mudry propose de présenter le modèle de la Confédération ainsi que celui du Canton de Genève en septembre prochain, date à laquelle ils devraient être acceptés par le SEM. Elle précise que l'échéance est au 30 septembre 2019 pour signer les Conventions. Elle répond aux préoccupations de la députée (S) et explique que l'idée est d'utiliser le même modèle avec les personnes arrivées avant le 1<sup>er</sup> mai 2019. Certes, ils bénéficieront de moins de moyens, mais elle explique qu'il va falloir réfléchir de quelle manière raccrocher des personnes arrivées avant le 1<sup>er</sup> mai à ce dispositif.

Une députée (Ve) souhaite savoir par ailleurs, si le mandat de l'étude faite par la HETS va être présenté à la commission. Elle a entendu que le rapport sera rendu au mois de juin, alors elle demande à ce que les résultats soient présentés à la commission.

M<sup>me</sup> Mudry indique que cette étude est pilotée par le DIP. C'est à la commission de décider si elle souhaite réentendre le DIP sur cet objet.

Une députée (Ve) demande donc l'invitation formelle du DIP afin d'obtenir les résultats de cette étude.

La présidente clôture la discussion et annonce que le vote aura lieu la semaine prochaine avec l'audition de l'Hospice générale.

### **Audition de l'Hospice général, M. Christophe Girod, directeur général, et M<sup>me</sup> Ariane Daniel Merkelbach, directrice de l'Aide aux migrants**

M. Girod, au sujet de la motion 2524, explique qu'elle fait écho à ce dont l'HG se fait l'avocat, soit une prise en charge continue des RMNA et ex-RMNA de 16 à 25 ans. Il déclare que cette position de prise en charge continue se base sur l'idée d'éviter des ruptures, notamment celle en quittant leur pays, famille, ainsi que la rupture du passage à la majorité. Il précise que pour eux « prise en charge continue » signifie un suivi par le même éducateur depuis leur arrivée dans leur structure jusqu'à une prise de formation ou une prise d'emploi, soit une indépendance.

Il ajoute que le but est également de favoriser l'insertion professionnelle et sociale. Il rappelle que cette prise en charge continue a déjà été défendue devant la Cour des comptes qui l'a finalement validée, car cette mesure se retrouve dans les recommandations. Il explique que la Cour des comptes a recommandé une politique de prise en charge des RMNA et des ex-RMNA à Genève, chose qui est en voie d'élaboration, car le DIP (destinataire de la recommandation), en collaboration avec l'HG, a mandaté la HETS pour

rédiger un rapport sur les besoins de RMNA et ex-RMNA, rapport qui devrait sortir fin juin, ce qui devrait permettre aux départements de se mettre d'accord sur une politique de prise en charge. Il explique qu'aujourd'hui cette prise en charge continue est déjà une réalité depuis un an et demi, mais qu'avant ils avaient une autorisation provisoire du SASLP qui permettait d'héberger jusqu'à 150 migrants à l'Etoile. Aujourd'hui, depuis le 10 avril 2019, ils ont une autorisation définitive qui définit le ratio de 4 RMNA pour 1 éducateur. Il explique que ce n'est qu'une formalisation de ce qu'ils faisaient déjà et que cela permettrait aux éducateurs de sortir du centre pour aller voir les ex-RMNA là où ils sont logés ou là où ils étudient.

M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach ajoute qu'aujourd'hui, il y a 38 RMNA à l'Etoile, 54 jeunes majeurs, soit les plus de 18 ans, mais qu'il y en a d'autres dans différents foyers de l'HG ou dans des appartements privés, où ils sont organisés en collocation.

Un député (PLR) remercie les intervenants pour leurs explications. Il demande si la motion n'est pas caduque.

M. Girod explique qu'effectivement les différents intervenants sont d'accord. Il ne sait pas si le mot caduc est correct.

Un député (S) revient sur la sécurité, il aimerait connaître la supervision des équipes de sécurité, le lien et la communication entre ces équipes et les travailleurs sociaux et comment les intervenants verraient la situation pour le centre d'Aïre sur cet aspect.

M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach explique que, concernant la sécurité de ces centres, il y a une unité *veille et sécurité*, composée de 3 personnes, qui interviennent sur les lieux (CAS ou centre d'hébergement collectif) quand il y a des problèmes. Ces personnes interviennent sur appel d'un collaborateur ou des Protectas. Elle précise que c'est une équipe qui travaille de près avec la cellule requérant d'asile de la police cantonale. Elle déclare que lorsqu'il y a des bagarres, des violences conjugales, un besoin de médiation l'équipe intervient rapidement. Elle ajoute qu'il y a aussi des équipes de Protectas dans certains centres comme à l'Etoile. Elle précise que ceux de l'Etoile n'ont pas pour vocation de brutaliser les jeunes, mais d'assurer leur sécurité contre des personnes qui pourraient venir de l'extérieur, se faire passer pour les jeunes et commettre des incivilités. Donc la première mission des Protectas est de contrôler qui entre et qui sort, ainsi que de permettre la sécurité des mineurs. Elle rappelle que le système de sécurité doit répondre aux normes de l'HG et du DIP. Elle explique avoir toujours défendu l'idée que les Protectas aient des compétences sociales permettant de répondre aux problématiques de jeunes adolescents. Elle admet qu'il est arrivé des

incidents, notamment l'épisode de 2007. Elle souligne que la vocation des Protectas reste d'assurer la sécurité du centre par rapport à l'extérieur, mais aussi par rapport à l'intérieur (notamment en cas d'incendie). Elle explique qu'ils sont aussi formés pour cela. Elle déclare que s'il y a des bagarres, qui peuvent être violentes, ils étaient heureux d'avoir des Protectas qui pouvaient séparer et calmer les différents jeunes. Elle ajoute qu'il a été demandé à Protectas de revoir le système conformément à leur demande, soit d'avoir systématiquement les mêmes Protectas, notamment pour ceux qui ont la fibre avec les jeunes, mais qu'une telle mesure n'a pas pu être mise en place. Aujourd'hui, il y a une équipe de Protectas qui sera formée par l'HG (sur les questions migratoires et les postures à avoir) afin de s'assurer d'un socle de Protectas qui seront attirés à ce centre et non pas un autre.

Concernant les intervenants de nuits (IDN), elle explique qu'ils ont été engagés dès 2017 sur la base du concept des intervenants de nuits mis en place sur la commune de Vernier. Elle affirme qu'il y a 8 personnes, à raison de 2 par nuit, qui prennent le relai de l'équipe éducative et qui sont là pour écouter, socialiser et faire de la médiation avec les jeunes. Elle explique que les IDN ont été choisis en fonction de leurs expériences sociales et n'ont aucun aspect sécuritaire, qu'un but social.

Elle reconnaît que les jeunes ne sont pas contents, notamment de la fouille à l'entrée et du dépôt de carte, mais elle souligne que le dépôt de carte permet de savoir qui est dans le centre ou non (notamment en cas d'incendie). Concernant les fouilles, elle souligne qu'il n'y a pas de fouille au corps, qu'il s'agit d'une ouverture de sac afin d'éviter l'entrée de drogues et d'armes.

Un député (S) demande si ce dispositif serait dupliqué sur le nouveau centre.

M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach explique que c'est un dispositif relatif et fait pour l'Etoile par rapport à sa population et ses besoins. Elle explique que dans un autre centre, par exemple plus petit, le Protectas ne serait probablement pas nécessaire, les IDN pourraient suffire. Elle ne peut pas dire aujourd'hui si oui ou non, un tel dispositif sera mis en place sur le futur centre.

La présidente revient sur l'étude demandée à la HETS et demande ce qu'il en est attendu, si c'est par exemple un modèle socio-éducatif. Elle veut savoir quel est l'agencement actuel du foyer de l'Etoile et relève le dispositif particulièrement spartiate et qui n'est pas du tout conforme au modèle socio-éducatif connu qui comprend un accompagnement à l'acquisition de compétence en matière de repas, de budget notamment. Elle souligne qu'il n'y a pas de vie collective, alors que c'est généralement le propre d'un hébergement collectif. Elle rappelle la particularité de l'échéance de 2022 et

demande, compte tenu du fait de la diminution du nombre de jeunes pris en charge, s'il n'a pas été question de se rapprocher d'un modèle socio-éducatif en réaménageant les locaux, diminuant les nuisances,... elle veut savoir s'il y a des choses en préparation sur ces aspects.

M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach explique que le but du rapport de la HETS est une évaluation par regards croisés des besoins des RMNA. Elle précise que l'évaluation a été réalisée par la HETS du côté des RMNA (par focus-group) et des différents intervenants. Elle souligne que le but n'est pas de sortir une politique cantonale, mais de poser les problèmes et d'émettre ensuite des recommandations, ce que la HETS est en train de faire. Elle souligne que la deuxième recommandation de la Cour des comptes est de construire la politique cantonale en matière de prise en charge des RMNA et jeunes majeurs, ce qui sera fait après la version finale du rapport de la HETS. Elle ajoute que la base est l'évaluation de la HETS, les pistes et les recommandations et que la politique sera mise en place sur la base d'un groupe interdisciplinaire.

Concernant le système actuel, elle reconnaît que l'Etoile n'est pas le foyer le plus sympathique, mais que la problématique perdure de rendre l'Etoile chaleureuse dans un environnement qui ne l'est pas, car les jeunes investissent leur chambre qui devient leur centre de vie, mais que c'est plus difficile pour les parties communes. Elle souligne qu'ils y travaillent avec des groupes de bénévoles, mais de manière générale, cela reste compliqué. Elle admet qu'il est difficile de le faire systématiquement. Elle précise que les ressources n'aident pas, mais qu'ils essaient vraiment de les accompagner pour leur apprendre à cuisiner, gérer les budgets (notamment par l'accord avec le DIP et la BCGE). Elle souligne les différentes améliorations, mais admet qu'il reste beaucoup à faire. Elle déclare que tout tend, vu la diminution des populations, vers un investissement des structures, un meilleur suivi et un meilleur lien direct avec les éducateurs. Elle explique travailler beaucoup avec les familles relai, ce qui est, selon elle, la meilleure solution pour apprendre aux jeunes le fonctionnement de notre société.

Une députée (Ve) remercie les intervenants de la possibilité de la visite. Elle avoue avoir été frappée que les jeunes aient de la peine à investir les lieux communs, mais elle voit difficilement comment ils peuvent le faire s'il n'y a pas le matériel nécessaire (sel, poivre, table, chaise,...) et demande s'il n'est pas possible de mettre ces choses simples en place. Elle revient sur la difficulté de rendre le lieu chaleureux. Elle remarque la différence entre la salle de réunion et les autres bâtiments, notamment sur la propreté. Concernant les éducateurs, elle ne comprend pas, vu le ratio, pourquoi ils ne

peuvent pas cuisiner avec les jeunes. Concernant les 18 éducateurs, elle demande des précisions sur leur formation.

M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach, concernant la partie cuisine, explique pouvoir mettre du poivre, sel, de l'huile, et qu'elle peut faire la proposition, mais concernant la partie chaleur humaine du lieu, il y a des efforts qui ont été faits (la peinture murale notamment), ils ont mis des tables, chaises, canapés qui ont fini dans les chambres. Contrairement à la salle de réunion, il y a une difficulté à faire investir ces lieux communs, elle explique que le soin est beaucoup plus apporté sur la partie individuelle, donc la chambre, par rapport aux parties communes qui sont nettement moins respectées. Ils travaillent sur cet aspect et sur la propreté. Elle souligne que c'est le rôle de l'éducateur de leur apprendre à avoir des chambres rangées, des lieux propres, surtout les lieux communs.

Pour la partie sur le profil des éducateurs, elle explique qu'ils ont tous été agréés par le SASLP et que certains ont une formation d'éducateur, d'autres d'assistant social mais ont alors une forte expérience sociale. Concernant le ratio 1 éducateur pour 4 RMNA, elle explique que c'est le ratio donné pour les mineurs. Elle souligne que les jeunes sont en tournus sur le centre mais que par rapport à la quantité de personne sur le site, ils ne peuvent pas tous faire la même chose en même temps. Elle ajoute qu'ils sont en train, dans le cadre de l'Agenda Intégration Suisse, de discuter sur le suivi des 15-25 ans, et qu'ils y réfléchissent dans ce sens et que les RMNA et l'unité des ex-RMNA fait clairement partie de leurs préoccupations. Elle affirme qu'il y aura des améliorations sur l'organisation et la prise en charge en lien avec les conclusions de la HETS et l'Agenda Intégration Suisse.

La présidente demande si les 9 éducateurs s'occupent des 38 RMNA et s'ils interviennent sur la population majeure.

M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach, comme ils prônent le continuum, l'éducateur va garder le jeune qui devient majeur, et va avoir en plus un nouveau RMNA, mais que le 25% de son temps qui doit être dédié au RMNA le sera. Elle souligne que le but est de garder le lien de confiance avec l'éducateur.

Une députée (S) revient sur la question de l'encadrement et explique qu'à la FOJ ils essayent d'avoir des éducateurs la nuit, notamment car c'est à ce moment que ressort la majeure partie des traumatismes, qu'il n'y a aucun agent de sécurité. Elle se demande pourquoi cette différence. Elle veut savoir si l'agent de sécurité travaille toujours pour Protectas ou s'il a été déplacé dans un autre foyer.

M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach explique que dans les foyers de la FOJ, il n'y a que 8 personnes (à Blue Sky). Elle explique que la problématique ressort

surtout du nombre de personnes dans le foyer, sa taille, la facilité d'entrer dans le lieu. Par rapport au Protectas qui avait frappé le jeune, elle affirme qu'il a été sorti des foyers AMIG et n'a jamais remis les pieds dans un foyer de l'aide aux migrants et a de surcroît quitté la société. Elle précise que ce soir-là, il y avait 5 Protectas, 3 sur site et 2 qui sont arrivés par une patrouille qui a été appelée. Un a frappé un jeune qui est tombé par terre qui a ensuite été sorti directement et est sorti de la société. Sur les 4 autres, 2 ont quitté l'institution et ne sont plus jamais revenus, les 2 derniers ont continué à patrouiller et il a été demandé de retirer ces Protectas de la patrouille du périmètre de l'Etoile, d'où la volonté de travailler avec un nombre défini de Protectas.

M. Girod, concernant la dernière invite sur la délégation à la FOJ, explique que l'important était d'éviter les ruptures et de permettre une prise en charge continue. Il explique que si la FOJ les prend en charge jusqu'à 18 ans et les leur remet ensuite, ça ne va pas jouer. Donc, selon lui, si la FOJ les prend, elle doit assurer le suivi jusqu'à minimum 20 ans, idéalement 22 ans. Quel que soit le système, il précise qu'il faut bien construire le continuum, tout le reste n'est que détail.

Donc un suivi jusqu'à une certaine autonomie, une entrée en formation selon M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach, car le rôle de l'éducateur est, au moment où ils quittent ACCESS II, ils ont entre 18 et 21 ans, les jeunes ont l'impression de tomber dans un grand vide, car le système de formation qu'offre Genève est très axé sur des prérequis stricts que la majeure partie des jeunes en question ne remplit pas. Il faut donc réussir à leur donner une formation pour leur permettre d'entrer sur le marché du travail, d'où leur insistance sur le 18-25 ans, car c'est plus lent pour d'autres, et s'ils sont lâchés dans cette période, ils ne seront ni en formation ni en emploi.

Une députée (PLR) demande de repréciser le nombre de jeunes filles RMNA et de jeunes femmes au foyer de l'Etoile et elle demande s'il y a des femmes qui travaillent comme Protectas à l'Etoile.

M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach explique que c'est une de leur demande envers Protectas, notamment dans l'idée de l'élaboration de la cellule. Elle précise qu'il y a 7 RMNA filles et 2 jeunes majeures. Elle souligne que ça a toujours été un très faible ratio.

### **Visite du foyer « Blue Sky » de la FOJ**

M. Crisafulli informe la commission qu'ils sont en plein déménagement et qu'ils vont intégrer de nouveaux bâtiments. Dans la pièce à vivre, s'y déroule le repas (matin et soir), s'y trouve le salon, lieu qu'il qualifie de

convivial. Par rapport à d'autres foyers, il affirme mettre en avant l'aspect convivial, notamment par le fait que les jeunes mangent tous ensemble. Il précise que le repas du soir est soit préparé par les jeunes ensembles ou les cuisiniers.

La visite se poursuit dans les bureaux des éducateurs pour le travail plus technique, pièce qui sert aussi de chambre de veille pour le moment (faute de place, pour que les jeunes aient une chambre individuelle – regroupement par affinité, mais toujours avec accord des jeunes, les éducateurs dorment dans le lit armoire). Dans ce bureau, il peut y avoir des entretiens individuels avec le jeune, le SPMi, mais en fonction du besoin de réunion, on trouve le lieu adapté (si médecin dans une chambre par exemple). Dans le couloir du premier étage se trouvent des photos représentant des moments de vie que les jeunes ont souhaité afficher.

M<sup>me</sup> Vieux présente la salle de travail pour le soutien scolaire, précise qu'elle a été mise en place à la demande des jeunes notamment pour le français (soirs de semaines et mercredi après-midi)

M. Crisafulli continue la visite dans le bâtiment provisoire contenant une douche, kitchenette pour chacun et une grande place à vivre. Il souligne que les containers sont temporaires et qu'ils seront investis de manière chaleureuse.

**Audition de jeunes RMNA accompagnés de leurs éducateurs : M. Abdi, M. Abou, M. Chama, M. Hossaini, M. Bosila, M. Ghulam, ainsi que de jeunes Ex-RMNA ne vivant plus au foyer M. Hosseini, M. E. Ehsani, M. F. Ehsani, M. Kazimi**

M. Crisafulli explique aux RMNA comment va se dérouler la séance et le rôle de la commission.

La présidente remercie les RMNA d'avoir accepté l'invitation de la commission. Elle leur explique le rôle de la commission et que cette dernière a reçu des textes leur demandant de changer la situation. Elle leur indique que la commission a visité le foyer de l'Etoile, entendu de jeunes majeurs et que la commission a souhaité voir la situation des jeunes du foyer de la FOJ. Elle précise que la commission désirait voir aussi dans quelles conditions ils vivent, mais souhaite également les entendre sur la manière dont ils se sentent ici, ainsi que leurs demandes et souhaits.

L'un d'entre eux vient d'Afghanistan et explique qu'avant, il était au foyer de l'Etoile. Il a changé de foyer il y a un an et demi. Il indique que ça se passe bien ici. Par rapport à l'Etoile, l'argent est mieux géré selon lui. Par ailleurs, à l'Etoile, il ne savait pas cuisiner (il mangeait toujours du pain et du

nutella), il se sentait seul et mal. Il avait besoin de se sentir entouré, notamment par des éducateurs. Il est content ici, il va à l'école et espère commencer un CFC l'année prochaine.

Un deuxième vient d'Afghanistan et est arrivé en Suisse en 2016. Il a été au foyer d'urgence à Carouge, ensuite à la Spirale et il trouve qu'il a eu de la chance par rapport à l'accueil qu'il a eu. Actuellement, il est apprenti employé de commerce en deuxième année. Il a remarqué, par rapport au foyer de l'Etoile, que les éducateurs font confiance aux jeunes, leur expliquent comment faire pour s'améliorer, comment faire au niveau de l'argent, comment le gérer, que les éducateurs ont le temps de leur expliquer ici, contrairement à l'Etoile où il y avait 1 éducateur pour 7 à 8 jeunes quand il y était. Actuellement, il sait qu'un éducateur suit 4 à 5 jeunes à l'Etoile, mais ça reste trop selon lui, car il est difficile de tout expliquer, ça prend du temps. Actuellement, il a 19 ans, il souhaite dire qu'il est important de mettre quelque chose en place et un processus pour les gens qui viennent d'arriver en Suisse, car ces derniers ne peuvent pas comprendre le système. Il trouve qu'il est important que les jeunes soient écoutés et que le temps soit pris pour tous les arrivants (majeurs ou mineurs), car c'est difficile de comprendre le système. Il souligne que dans le foyer de l'Etoile, les majeurs partagent leur chambre, ce qui lui paraît difficile. Il explique avoir participé à la conférence pour expliquer son histoire et non pas donner l'avis de professionnels. Il précise qu'il essaye de donner de l'aide à toutes les personnes qui lui demandent, mais après son temps de travail. Il souligne qu'il a une vie en dehors de son apprentissage, il est prêt à aider, car lui a été aidé. Il explique que les jeunes doivent demander de l'aide, mais qu'il n'y a jamais quelqu'un qui les aide derrière. Il pense que les gens qui viennent sont l'avenir pour la Suisse. Il remercie la commission de l'avoir écouté.

Une députée (S) veut savoir si un des jeunes présents peut lui raconter comment se déroule une journée type ici.

Un jeune lui indique que ça fait un an qu'il est en Suisse et deux mois au foyer Blue Sky. Il explique que le matin, à 7h, il se lève pour aller à l'école, si les jeunes ne se réveillent pas l'éducateur le fait, ils prennent le petit déjeuner avant de partir à l'école vers 7h30. Ils reçoivent 10 F pour le repas de midi s'ils souhaitent manger en dehors du foyer. Ensuite, ils rentrent de l'école, suivant les jours certains doivent faire la cuisine et vers 19h30-20h, ils mangent tous ensemble. Il ajoute que le week-end, ils peuvent jouer à la PlayStation. Une autre précise que tous pratiquent un sport.

La présidente a cru comprendre que les RMNA sont à la FOJ jusqu'à 15 ans et demande comment ça se fait qu'un des jeunes qui s'est exprimé est majeur et soit encore au foyer.

Le jeune homme en question précise qu'il ne réside plus au foyer, mais qu'il est présent aujourd'hui en temps qu'ex-RMNA et qu'il est employé de la FOJ en tant qu'apprenti. Il ajoute que dans son pays, le métier d'éducateur n'existait pas, et aujourd'hui il est très intéressé par le milieu social.

La présidente relève qu'au foyer de l'Etoile, il n'y a pas d'espace collectif, alors qu'ici c'est la première chose qu'ils ont vu (accueil sur la terrasse de Blue Sky). Elle souhaite savoir s'ils l'utilisent beaucoup et si c'est quelque chose d'important pour eux.

Un autre jeune relève que c'est important, car tous les soirs ils mangent ensemble. Un autre affirme qu'ils mangent tous ensemble, ce qui leur permet de partager des moments communs et de regarder des films.

Une députée (Ve) demande si les sports sont pratiqués au foyer ou ailleurs, ce qu'il en est s'ils rentrent après le repas. Elle veut savoir s'ils reçoivent chaque jour 10 francs ou une enveloppe avec l'argent pour le mois.

Les jeunes expliquent qu'ils reçoivent les 10 francs quotidiennement. Pour les sports, ils les pratiquent en dehors du foyer. Concernant les diners, ils expliquent que s'ils le demandent, une assiette leur est mise de côté. Un des jeunes précise qu'au foyer de l'Etoile, s'il rentrait après 22h, il n'y avait plus de gaz et qu'il ne pouvait plus manger, contrairement à ici, où on lui met une assiette de côté. L'un d'eux précise que si l'école se trouve à côté du foyer, il n'est pas nécessaire de donner les 10 francs. Il déclare que cet argent n'est pas donné à chaque fois, ça dépend de cas en cas.

Une députée (Ve) demande si des associations viennent leur rendre visite.

Un jeune précise qu'il a une famille relais et qu'il va manger chez elle de temps en temps. Il pense que c'est parce qu'il n'a pas de famille, ni parents, ni frères ici qu'il a eu cette opportunité. Il précise qu'il a des amis chez qui il lui arrive de rester, sortir jouer, dormir.

M<sup>me</sup> Khemini, une éducatrice, précise qu'il y a 4 jeunes qui ont une famille relais. Elle ajoute que ceux qui ont voulu une famille relais l'ont eue. M<sup>me</sup> Vieux, une éducatrice, ajoute qu'il y a eu plus d'offres de famille relai que de demandes.

Un député (S) demande si les jeunes ont des contacts avec les voisins.

Un jeune répond que parfois ils ont des contacts avec les voisins. Il explique que lors de la fête des voisins, ils ont organisé une grande fête au foyer, préparée par les jeunes qui ont cuisiné les plats de leur pays. Il précise que l'éducateur leur a proposé l'idée et que 6 familles de voisins sont venues.

M. Masolotti, éducateur, précise que c'était très sympa et que la rencontre s'est bien déroulée. Il précise que cela s'est déjà fait, mais pas au foyer Blue Sky.

Un député (S) demande comment les jeunes s'expriment quand ils ne sont pas d'accord avec quelque chose du foyer.

L'un des jeunes était au foyer Blue Sky avant de trouver un appartement avec son frère. Il explique qu'ils s'expriment d'abord de manière générale. Ensuite, ils vont voir avec les autres personnes, avec lesquelles ils discutent, ensuite ils votent.

Un autre jeune précise qu'au foyer Blue Sky, la chambre double, pour lui c'est trop compliqué, mais que les éducateurs ne l'ont pas forcé. Ces derniers ont discuté avec les autres pour faire en sorte que son souhait soit respecté. Il souligne que l'avis des autres est toujours demandé.

Un jeune explique qu'il était une des premières personnes quand le foyer a ouvert et que les règles n'étaient pas claires, ils ne connaissaient pas la langue. Il indique qu'au bout d'un ou deux mois les éducateurs leur ont expliqué que quand ils discutent ça se passe mieux.

Un député (S) relève que le foyer de l'Etoile il y a des agents de sécurité et que cette mesure est justifiée pour des causes de sécurité pour protéger les jeunes. Il demande si les jeunes se sentent moins en sécurité vu qu'il n'y a pas d'agents de sécurité.

Pour un jeune, le foyer de l'Etoile n'est pas un foyer, mais un centre, car il n'y a pas d'éducateurs, de lieux communs. Pour un autre, le foyer de l'Etoile est une prison. Il se demande comment les jeunes peuvent vivre seuls dans ce centre. Il ajoute que le jeune ne se serait jamais suicidé s'il était à Blue Sky. Un ex-RMNA explique qu'aujourd'hui il habite avec un ami qui était au foyer de l'Etoile pendant 9 à 10 mois. Il se sentait, quand il allait rendre visite à son ami, comme s'il allait en prison (présentation de pièce d'identité). Il dit que c'est une grande difficulté pour les demandeurs d'asile. Il souligne que les jeunes ont peur de parler par peur qu'on leur retire le permis. Il ajoute que cette peur s'ajoute au fait que les jeunes sont seuls, dans un pays étranger, sans famille. Il trouve qu'il est important de parler, notamment à la commission qui a la possibilité de transmettre le message. Il confirme que le foyer de l'Etoile est perçu comme une prison, s'ils vivent en Suisse. Il se demande pourquoi ils ne peuvent pas rentrer plus tard, inviter des amis après 22h. Il est content de cette occasion et de pouvoir exprimer ces différents points.

Un autre explique qu'au foyer Blue Sky, les jeunes ont confiance en les éducateurs et ces derniers leur font confiance. Ils se sentent dans une famille,

ils n'ont pas besoin de poser des agents de sécurité, car il y a des éducateurs même la nuit, que s'il ne sortait pas de sa chambre pendant quelques heures, quelqu'un vient le voir pour voir s'il va bien, s'il a besoin de quelque chose. Selon lui, au foyer de l'Etoile, les gens font n'importe quoi, il y a de la musique à deux heures du matin, que le secrétariat ne fait rien pour les aider à gérer les problèmes quotidiens. Ici au foyer, s'il y a du bruit, il explique qu'il va discuter gentiment avec l'intéressé avant de s'adresser à un éducateur.

Une députée (S) entend dire que le foyer de la FOJ est jusqu'à 15 ans et demande ce qu'il en est d'ensuite.

L'un des jeunes explique qu'actuellement les règles ont changé et que les jeunes peuvent rester jusqu'à 18 ans.

M. Baud explique qu'ils ont pu négocier avec les autorités et pour les cas de vulnérabilité, les jeunes peuvent rester jusqu'à 18 ans. Il explique que ceux qui viennent de l'Etoile sont vulnérables et ont besoin de l'encadrement d'éducateur. Il ajoute qu'à chaque situation, ils doivent négocier avec les autorités.

Une députée (S) demande combien ils pourraient être pour que ça se passe bien.

Les jeunes répondent maximum 10. Sinon c'est comme au foyer de l'Etoile et il y a des bagarres.

M. Baux donne le même chiffre, peut-être 12. Le référentiel des jeunes est bon selon lui, cela permet une dynamique positive.

Une députée (S) demande si les jeunes ont le droit de recevoir des visites au foyer.

Les jeunes expliquent que les amis peuvent venir et que parfois ils préviennent avant.

Une députée (PDC) demande s'il y a un règlement à l'interne, s'il est discuté avec les éducateurs ou s'il est intouchable. Elle veut savoir comment se passent les sorties.

Un jeune explique qu'il se sent totalement libre, il doit juste donner l'heure de rentrée. Il peut sortir jusqu'à 23h30 et parfois plus, mais qu'il n'a pas envie de sortir plus longtemps. Parfois, il reste plus tard dehors avec des amis et ensuite il va dormir chez ces derniers. Il trouve normal qu'il y ait des règles de rentrée pour le soir. Par rapport au règlement, il explique qu'il y a des règles pour l'étage et que chacun sait ce qu'il doit faire. Après, s'il y a d'autres choses, les éducateurs leur expliquent. Un jeune n'habitant plus au foyer complète que quand il était nouveau les règles ont été discutées avec les jeunes.

Un ex-RMNA explique que le règlement est important, car les jeunes arrivent parfois vers 16 ans au foyer. Il explique que, dans le règlement, il y a les tâches ménagères, les tournus, le fait que les téléphones ne doivent pas être pris quand ils mangent, ce qui leur permet d'acquérir des règles de vie. Il explique que grâce à ses éducateurs, il a bien intégré. Il précise que tous les jours on lui a dit de passer l'aspirateur dans sa chambre, quand bien même il y a des femmes de ménage, mais que les éducateurs lui conseillaient de faire pour leur montrer ce à quoi ressemblera leur vie quand ils seront autonomes. Il explique que les éducateurs les emmenaient faire les courses le samedi pour leur montrer comment choisir en fonction des prix, ce qu'il faut prendre pour manger sainement. Il ajoute qu'il a tout appris ici. Il explique que quand il est arrivé, il n'arrivait pas à parler, mais que toutes ses difficultés ont pu être réglées. Pour lui, le règlement est important, car il leur permet de leur apprendre à vivre, même si, sur le moment donné, ils ne le comprennent pas. Il pense que c'est le travail des éducateurs de les forcer à faire différentes tâches pour que, quand ils sont majeurs, ils sachent faire, comme ils n'ont pas de parents ou de famille qui peuvent leur expliquer.

Une députée (Ve) veut savoir, s'ils gardent contact quand ils quittent le foyer parce qu'ils s'entendent bien avec les éducateurs ou si c'est parce qu'il y a un suivi.

Un des jeunes ne vivant plus au foyer explique que c'est comme sa famille ici. Donc il se sent en famille quand il revient. Un autre ajoute qu'il y a toujours un retour des éducateurs et de la direction, notamment des invitations pour les différentes fêtes de l'année. Il remercie tous les intervenants de l'association pour l'aide qu'ils lui ont apportée.

Une députée (Ve) demande à la jeune femme qui vient de rejoindre le groupe si elle a séjourné ici.

La jeune femme s'excuse de son français et un jeune originaire d'Afghanistan traduit pour elle que les journées passées ici étaient bien et que quand elle a eu son appartement elle a dû s'occuper de tout. Mais elle est contente.

Un ex-RMNA revient sur le sujet de la formation, dont il souligne que c'est le plus important selon lui, et relève que même les Suisses ne savent pas comment fonctionne le système. Il affirme que le système est clair, mais les débouchés ne le sont pas. Il demande que quelqu'un, quand un jeune arrive en Suisse, lui explique ce qu'il en est de la formation.

Un député (MCG) demande, quand ils arrivent au foyer la première fois, comment se passe le premier contact avec les éducateurs, s'il y a un interprète ou un autre jeune qui vient traduire.

Un jeune explique que quand il est arrivé à l'Etoile, personne n'est venu vers lui, pendant un an et demi. Il souligne qu'ici ils sont 8, donc pas beaucoup, et que donc l'accueil est nettement meilleur. Il ajoute que les gens qui ne sont pas accueillis perdent de l'espoir, qu'il est nécessaire pour eux que quelqu'un les guide. Aujourd'hui, il se sent bien. Parfois, il aide à traduire ou sinon un interprète vient pour les aider. A l'Etoile, il a été une semaine malade, personne n'est venu le voir. Ici ce n'est pas comme ça.

Un député (MCG) s'adresse aux anciens résidents du foyer et leur demande s'ils ont gardé des contacts pour faire des sortes de parrainage, s'il y a un dialogue entre les anciens et les nouveaux.

Un jeune explique que M<sup>me</sup> Vieux a proposé que chaque personne, dans le salon, écrive les règles de base, ce qui a abouti à un petit cahier du règlement.

Un député (MCG) veut connaître la raison de la limite de 15 ans et demande qui a décidé de cette limite. Pour lui, la minorité va jusqu'à 18 ans.

M. Baud explique que c'est une règle que personne n'a trouvée, que ça ressort de l'histoire. Pour sa part, la question n'a aucun sens. Il pense que ce sont des enfants jusqu'à 18 ans. Pour lui le fait qu'il y ait deux départements est incongru. Le SPMi accompagne les jeunes jusqu'à leur majorité. Pour lui, les foyers doivent accompagner ces jeunes jusqu'à 18 ans.

Un député (MCG) demande si le fait d'avoir 8 ou 9 jeunes dans le foyer jusqu'à 18 ans limiterait les places disponibles.

M. Baud répond qu'il y a très peu d'arrivées de jeunes de moins de 15 ans. Ensuite, c'est une question d'organisation selon lui, notamment pour les appartements (pour les adultes et les jeunes en formation) en collocation ou en résidences où les jeunes ont des chambres ou un studio. Évidemment qu'il y a une forte demande des ex-RMNA et que pour l'instant l'accueil dans les foyers pour adulte est impossible. Mais pour les mineurs, il affirme qu'il trouverait sûrement des solutions multiples.

Une députée (Ve) veut savoir comment se déroule un week-end type pour ces jeunes.

Un jeune répond qu'ils peuvent librement dormir jusqu'à 9 ou 10h. Il trouve qu'il n'y a pas beaucoup d'activités. Entre eux, ils discutent qui veut aller à la piscine ou manger dehors et ensuite s'organisent. Il ajoute qu'ils doivent rentrer pour 20 ou 21h, ça dépend de leur âge, mais le dimanche ils doivent être rentrés à 20h. Esmat précise que depuis qu'il est là, il n'a pas compris le règlement pour l'heure, car quand il veut sortir, il peut. Pour le week-end, il ajoute que la FOJ prévoit des activités.

Un député (S) demande ce que les jeunes souhaitent/attendent du pouvoir politique.

Un jeune demande d'enlever le foyer de l'Etoile, surtout les barrières. Un autre confirme. Un autre jeune demande de construire d'autres foyers comme Blue Sky, de détruire le foyer de l'Etoile et de programmer des répétiteurs et répétitrices, ce qui leur permet de progresser en français.

La présidente demande de quels pays ils viennent.

Plusieurs viennent d'Afghanistan, deux de Somalie, un du Maroc, un d'Algérie, un de Syrie.

### **Discussion finale et vote de la motion.**

La présidente indique qu'une députée (S) a déposé des amendements. La députée (S) explique qu'elle propose un amendement général : « invite le Conseil d'Etat à :

- à assurer un accompagnement sociopédagogique de qualité des ex-RMNA jusqu'à 25 ans ;
- à offrir la même prise en charge aux jeunes arrivés en Suisse entre 18 et 25 ans ;
- à collaborer activement avec l'ensemble des institutions partenaires et la société civile en favorisant les liens et le renforcement du système des familles-relais ;
- à réduire au maximum les mesures de sécurité entourant le centre de l'Etoile en les remplaçant par une plus grande présence éducative afin de faire diminuer le sentiment anxigène qui accompagne lesdites mesures. »

Un député (MCG) avoue avoir un problème avec la limite de l'âge de 25 ans. Il rappelle qu'une modification du système de la FOJ est nécessaire pour changer la limite de 15 à 18 ans. Il ne lui paraît pas logique, par rapport aux jeunes suisses, qui se retrouvent parfois à 18 ans sans apprentissage, logement, emploi. Il ne comprend pas la différence de traitement. Il pense qu'en tant qu'élu, il faut prévoir l'avenir en priorité pour les jeunes suisses. Il trouve qu'en l'occurrence c'est donner un avantage que les jeunes suisses n'ont pas et pour lui, la scolarité est obligatoire jusqu'à 18 ans, dans tous les cas, il y a un suivi jusqu'à 18 ans. Ce qui va au-delà, il n'est pas d'accord. Il concède que les amendements discutés vont dans le sens des retours des visites. Il insiste sur le fait que l'âge de 25 ans lui pose un problème.

La présidente explique qu'il y a une cohérence avec la limite de 25 ans, car les jeunes suisses, lorsqu'ils sont en études, les parents en ont la responsabilité jusqu'à 25 ans. Elle ajoute que la loi fédérale sur le chômage prévoit un régime particulier pour les jeunes jusqu'à 25 ans, notamment au

regard des indemnités, des rentes et prestations complémentaires. Elle trouve que la limite à 25 ans a une cohérence, notamment par rapport à ce couperet qui tombe à 18 ans, et dont on sait, notamment de par le SPMi, à quel point il peut être dévastateur.

Une députée (S) ajoute qu'il est question d'enfants qui n'ont pas leurs parents en Suisse, ce qui fait une grande différence selon elle. Elle est d'accord que les 25 ans sont arbitraires et trouve complètement cohérent la proposition faite par une députée (PDC) qui ne bloquait pas à un certain âge.

Une députée (PLR) rappelle qu'il avait été discuté de changer l'unique invite pour modifier le mot socio-pédagogique en socio-éducatif, ce qui lui semble important notamment en considérant la tranche d'âge à laquelle s'adresse cette motion. Elle pense qu'il ne faut pas mettre en place un accompagnement socio-pédagogique, mais bien un accompagnement socio-éducatif pour justement préparer les jeunes à davantage d'autonomie. Elle fait un amendement formel dans ce sens. Pour ce qui est des autres propositions d'amendement, elle informe que le groupe PLR les refusera.

Un député (UDC) informe que l'UDC regrette cette inégalité de traitement entre les locaux et les RMNA qui passent le seuil de 18 ans. Il déclare que ce n'est pas acceptable pour son groupe. Il pense que ce n'est pas envoyer le meilleur message en augmentant la limite jusqu'à 25 ans. Il relève que dans d'autres pays d'immigration, notamment les Etats-Unis, les migrants apprennent vite comment fonctionne le système et deviennent vite indépendants qu'ils aient 18, 20 ou 25 ans. Il trouve que la motion fait ralentir un processus qui devrait être rapide, surtout qu'il y a déjà beaucoup de ressources jusqu'à 18 ans. Il trouve curieux d'avoir une personne qui a 18 ans et 10 jours, qui arrive et qui, quelque part, n'est pas RMNA et se retrouve sans les mesures proposées.

Une députée (Ve) souscrit aux propos du groupe EAG et des socialistes. Elle précise que, par rapport à cette demande jusqu'à 25 ans, que ce sont des enfants, au même titre que des enfants locaux. Elle demande à la députée (PLR) ayant proposé de changer de terme des précisions sur le changement de terme demandé, quelles sont les différences pour elle et pourquoi cette demande.

La députée (PLR) exprime que c'est une sensibilité qu'elle a et que le terme éducation va plus dans le sens d'une aide concrète pour l'apprentissage qui devrait mener ces jeunes vers plus d'autonomie, alors que la pédagogie va plus dans le sens de prendre soin, du savoir-vivre, du savoir-être que du savoir-faire selon elle. Elle propose de mettre les deux mots. Mais le mot éducatif lui semble important dans cette invite.

Une députée (PDC) rappelle avoir envoyé un amendement sur la première invite : « – à assurer un accompagnement socio-pédagogique et socioéducatif de qualité des ex-RMNA jusqu'à l'obtention d'une formation certifiante ou jusqu'à 25 ans ». Elle indique qu'un accompagnement socio-pédagogique implique le respect de la formation, sachant que, pour beaucoup de ces jeunes, il y a des retards et que le fait d'arriver et de devoir passer des examens de français, avant d'apprendre qu'à 18 ans, ils n'ont plus le droit de poursuivre leur formation, ne lui paraît pas cohérent. Sur les ajouts de la députée (S), elle ne comprend pas le troisième. Elle trouve que cela se répète avec la première invite.

Une députée (Ve) soutient la proposition de la députée (PDC). Sur la proposition de la députée (PLR) elle ne comprend pas l'idée puisque dans les considérants, il est fait mention de problème d'accompagnement social/sanitaire et de la logique. Elle propose de modifier l'invite et de parler d'accompagnement socio-sanitaire et pédagogique, afin que ce soit cohérent avec les considérants de la motion. Elle concède que les termes « pédagogique » et « éducatif » ne signifient pas la même chose, qu'ils n'ont pas le même sens par rapport à ce qui est demandé et expliqué. Elle pense que l'aspect pédagogique est important pour que les jeunes puissent être autonomes.

La présidente exprime que le groupe EAG est favorable à l'amendement de la députée PLR. Elle souligne que ce sont deux notions différentes. Elle trouve que l'aspect socio-pédagogique est nécessaire, soit un accompagnement fait par des éducateurs dans des foyers avec un modèle d'intervention socioéducatif, mais l'aspect socio-pédagogique relève plus du DIP, soit quelque chose de l'ordre de la formation et de l'acquisition de compétences et de connaissances. Elle trouve que les deux sont importants. Elle trouve que l'amendement de la députée (PDC) permet une approche complète.

Un député (PDC) remarque que la limite de 25 ans n'est pas pertinente pour des jeunes qui arrivent à 17 ou 18 ans, le délai pour l'acquisition de connaissances et de langue est trop court. Pour le PDC, les ajouts n'amènent rien à la motion et propose de garder uniquement l'invite de la députée (PDC) afin de garder la force de la motion. Il trouve que la dernière invite devrait se trouver dans la motion 2525. Il pense que les deux choses sont mélangées. Il demande de ne garder qu'une seule invite ici pour garder la force de la demande de cette motion.

La députée (PLR), au vu de l'amendement proposé par la députée (PDC), renonce formellement à sa demande d'amendement et s'aligne sur la proposition faite du groupe PDC.

Une députée (S) revient sur la question d'offrir la même prise en charge aux jeunes entre 18 et 25 ans. Elle entend que c'est peut-être à côté de ce qui est prévu au-dessus, mais pense que cela fait tout son sens, car l'objectif de la motion est de faire que les jeunes RMNA ou requérants d'asile deviennent autonomes, obtiennent un diplôme et arrivent à subvenir à leurs besoins. Or certains arrivent à 17 ans et demi, d'autres à 12 ou 15 ans et d'autres encore à 18 ans et 5 jours. Elle souligne que ces derniers n'ont pas la même prise en charge que les autres. Ceux qui arrivent à raccrocher avec le système scolaire, leur accompagnement reste correct, mais pour ceux dont ce n'est pas le cas, l'accompagnement n'est pas le même. Ils ont un accompagnement destiné aux adultes. Elle pense que cette invite est importante, car elle trouve qu'il y a une différence de traitement, entre les jeunes arrivés MNA et ceux qui étaient juste majeurs quand ils sont arrivés, qui ne lui semble pas pertinente par rapport à l'objectif recherché pour ces jeunes, soit une autonomie.

La présidente trouve qu'il est problématique que le suivi perde en qualité lors du passage à l'âge adulte que ce soit des jeunes RMNA ou de la population résidente.

La présidente met aux voix l'amendement « à assurer un accompagnement sociopédagogique et socioéducatif de qualité des ex-RMNA jusqu'à l'obtention d'une formation certifiante ou jusqu'à 25 ans » :

Oui : 15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)  
 Non : –  
 Abstentions : –

**L'amendement est accepté à l'unanimité.**

La présidente rappelle qu'il y a 3 propositions d'amendement d'une députée (S). Les 3 propositions d'amendement sont votées et refusées.

Oui : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)  
 Non : 9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

La présidente met aux voix le renvoi au Conseil d'Etat de cette motion ainsi modifiée :

Oui : 9 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 PLR)  
 Non : –  
 Abstentions : 6 (3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

**Le renvoi au Conseil d'Etat de la motion modifiée est accepté.**

**Proposition de motion  
(2524-A)**

**pour une prise en charge jusqu'à 25 ans des jeunes adultes relevant de l'asile**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- qu'à Genève, aujourd'hui, on compte beaucoup de requérant.e.s mineur.e.s non accompagné.e.s passé.e.s à l'âge adulte (256 ex-RMNA dénombré.e.s en septembre dernier) ;
- que ces ex-RMNA sont dès lors sortis du dispositif de prise en charge spécifique aux mineurs et se retrouvent très vite sans accompagnement social, sanitaire et pédagogique ;
- que ces jeunes, déjà fragilisés par la séparation de leurs proches et la fuite de persécutions, ne devraient pas subir une rupture si brutale avec le dispositif de prise en charge dont ils ont bénéficié jusqu'ici ;
- que les expert.e.s dans le domaine préconisent de maintenir l'accompagnement des jeunes après le passage des 18 ans et d'appliquer les prestations prévues par les politiques de l'enfance et de la jeunesse jusqu'à 25 ans ;
- que la Cour des comptes, dans son récent audit sur les RMNA, rappelle que la majorité de ces jeunes est appelée à rester à terme en Suisse et que sans un travail d'intégration optimal, le risque est élevé de devoir les assister à l'avenir ;
- que le Conseil d'Etat reconnaît lui-même le besoin d'assurer un accompagnement des jeunes au-delà des 18 ans, sans pour autant investir les ressources nécessaires correspondantes,

invite le Conseil d'Etat

à assurer un accompagnement sociopédagogique et socioéducatif de qualité des ex-RMNA jusqu'à l'obtention d'une formation certifiante ou jusqu'à 25 ans.